



RAPPORTS ET BILAN 2015
160^e exercice



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

CHIFFRES CLES ET PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

Chiffres clés (en milliers d'euros)

	2014	2015	Variation en % 2015/2014
SOMME DU BILAN	41.156.323	42.797.450	+4,0%
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.144.696	4.439.629	+7,1%
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle privée et Secteur public	25.118.547	26.982.397	+7,4%
Emissions de titres	6.276.226	5.791.365	-7,7%
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	5.377.819	5.597.608	+4,1%
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	18.311.255	19.224.838	+5,0%
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.750.181	9.998.540	+2,5%
FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	2.323.444	2.528.344	+8,8%
PRODUIT BANCAIRE (2)	598.837	602.732	+0,7%
Frais généraux totaux (3)	286.023	297.069	+3,9%
BENEFICE NET	218.524	229.793	+5,2%
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE CET1 (1)	18,3%	17,8%	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en nombre de contrats)	1.781,0	1.782,5	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (en unités de travail)	1.622,5	1.623,0	

(1) Les fonds propres de base CET1 ainsi que les ratios de solvabilité ont été établis suivant la réglementation en vigueur.

(2) Résultats sur intérêts, dividendes et commissions, résultats sur instruments financiers, autres produits et charges d'exploitation.

(3) Frais généraux administratifs et corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels.

Principaux développements en 2015 : Résultats financiers et commerciaux solides

- Progression du bénéfice net (+5,2%).
- Croissance soutenue de l'encours des prêts au logement (+6,8%).
- Volume des dépôts de la clientèle privée en hausse (+7,0%) dans un environnement marqué par des taux d'intérêt très bas et des marchés financiers volatils.
- Augmentation de la somme bilantaire à 42.797,5 millions d'euros (+4,0%).
- Croissance des fonds propres de base de 8,8%
- Ratio de fonds propres de base CET1 solide : 17,8%
- Prise de participation dans Enovos International S.A.
- Inauguration de deux nouvelles agences, l'une dans le bâtiment sis au boulevard J.-F. Kennedy, Kirchberg et l'autre en plein centre de Niederanven. Ces nouveaux sites ont été structurés de manière à assurer des conditions d'accueil optimales pour la clientèle tout en étant équipés des technologies bancaires les plus modernes.
- Création d'un nouveau compartiment de la SICAV Luxbond investissant principalement en valeurs obligataires et d'un nouveau compartiment de la SICAV Lux-Portfolio se caractérisant par une pondération flexible des différentes classes d'actifs permettant ainsi de tirer profit des opportunités de taux d'intérêt, respectivement des marchés boursiers.
- Commercialisation du dépôt à taux fixe, compte à durée déterminée qui s'adresse à la clientèle privée et qui offre une garantie du capital à l'échéance avec une rémunération convenue à l'avance.
- Lancement d'une nouvelle version de S-net Mobile (pour iOS et Android) entièrement reconfigurée avec une navigation fluide et intuitive.
- Attribution des excellentes notations AA+, perspective stable, par l'agence de notation « Standard and Poor's » et « Long Term Deposit Rating » Aa2, perspective stable, par l'agence de notation « Moody's ».
- Décernement des prix « Best Bank 2015 - Luxembourg » et « Safest Bank 2015 - Luxembourg » avec confirmation du classement de la BCEE parmi les 10 banques les plus sûres au monde par le magazine Global Finance.
- Sur le plan réglementaire, activité soutenue en raison des nombreux projets en cours liés notamment aux règlements CRR et MIFIR, à la 4ème directive AML, aux directives MIFID II, UCITS V, crédit hypothécaire et système de garantie des dépôts et aux mécanismes de surveillance unique (MSU) et de résolution unique (MRU).
- Engagement de 73 nouveaux collaborateurs.



Toutes les activités de la BCEE sont placées sous le signe des principales valeurs qui constituent l'identité de la Banque : proximité, compétence, stabilité et support à l'économie. Ces fondamentaux ont guidé la Banque depuis sa création en 1856 jusqu'à ce jour et continuent à orienter son évolution future. Le personnel incarne ces mêmes valeurs au quotidien. La satisfaction du client est l'objectif premier visé par l'ensemble du personnel et demande une grande capacité d'écoute et de flexibilité de la part de tout l'effectif.

La BCEE accompagne ses clients dans une relation de confiance et de respect à travers les différentes étapes de leur vie : « *Spurkeess - Äert Liewen. Är Bank.* »



| SOMMAIRE

1	MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT ET DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
2	RAPPORT DE GESTION DE LA BCEE	3
3	ORGANES DE LA BANQUE	15
4	COMPTES ANNUELS	18
5	COMPTES CONSOLIDES	113
6	ORGANIGRAMME DE LA BANQUE	127
7	RESEAU DES AGENCES	129

« En 2015, l'économie mondiale est restée sur une croissance modeste malgré une politique monétaire internationale très accommodante. L'activité chinoise était ralentie et les pays développés n'ont procédé qu'à des investissements réduits bien qu'ils aient augmenté continuellement leurs importations, ce qui a soutenu légèrement l'activité au niveau mondial. Les conflits régionaux et les attentats dans le monde entier, ainsi que la chute du prix des matières premières sont et resteront des ralentisseurs de l'économie.

Au Luxembourg, l'activité économique était influencée notamment par un environnement international aussi bien économique que politique plutôt instable et par la hausse de la TVA au 1er janvier 2015. Dans ce contexte de conjoncture économique qui continue à représenter un défi majeur pour les établissements de crédit, nous sommes fiers d'annoncer que l'exercice de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg s'est soldé par un produit bancaire de 602,7 millions d'euros et par un bénéfice net de 229,8 millions d'euros, en progression de 5,2 % par rapport à 2014.

Si, durant l'année écoulée, la BCEE a continué à assumer son rôle de soutien à l'économie nationale, elle a également su confirmer son excellente solidité financière. Depuis novembre 2014, la BCEE est supervisée par la BCE suite à la mise en place du mécanisme de surveillance unique. Les agences de rating « Standard & Poor's » et « Moody's » ont attribué les excellentes notations de AA+ et Aa2 (Long Term Deposit Rating) et documenté ainsi l'excellente solidité financière de la BCEE. Ces ratings sont soulignés une nouvelle fois par le classement de la BCEE parmi les 10 banques les plus sûres au monde et par le décernement du prix de meilleure banque 2015 au Luxembourg par le magazine financier de renommée mondiale Global Finance. Ces éléments confortent le Conseil d'administration et le Comité de direction dans leur stratégie à la fois prudente et à la pointe de l'innovation, appliquée depuis toujours par notre Banque.

La fidélité de la clientèle existante et l'arrivée continue de nouveaux clients à la Banque confirment la bonne approche de cette dernière en matière de son réseau d'agences et de sa banque électronique à distance, ainsi que de la qualité des

produits et des services offerts. Ce qui précède se reflète dans les parts de marché importantes de la Banque sur les principaux segments clients au Luxembourg.

Grâce à des atouts tels que son ancrage historique dans l'économie luxembourgeoise, ses équipes de commerciaux expérimentés et dédiés, son réseau des agences couvrant l'ensemble du pays et ses capacités d'innovation, la BCEE cherche à être le partenaire non seulement des clients privés mais également des entreprises commerciales, artisanales et industrielles. Echanges réguliers, transparence, compréhension et confiance continuent à être les éléments clés d'un partenariat durable et réussi entre le client et son banquier. La Banque reste à l'écoute de sa clientèle afin de continuer à lui offrir des services et des produits de qualité optimale.

En 2015, la Banque a acquis l'un des plus prestigieux immeubles de Luxembourg-Ville, voire du Grand-Duché, en l'occurrence l'immeuble connu jusqu'à présent sous le nom de « Arbedsgebai » et dorénavant sous le nom de « 19 Liberté ». Par cette acquisition, la Banque a non seulement pu combler de latents besoins en surfaces supplémentaires de bureaux, mais a en sus su assurer la préservation d'un patrimoine architectural incomparable. Nous sommes fiers d'avoir ainsi pu rassembler en une main les 3 immeubles phares du Plateau Bourbon : le 1 et 2, Place de Metz ainsi que le 19, Avenue de la Liberté.

Malgré les éléments encourageants mentionnés ci-avant, il ne faut pas oublier les moments tristes et choquants qui se sont produits dans le monde entier durant l'année écoulée. Nous estimons qu'il convient de ne pas perdre de vue les écueils qui continueront sans aucun doute à se présenter à la Banque en 2016. Comme jusqu'à présent, la BCEE déploiera les efforts nécessaires pour relever tous les défis, qu'ils soient de nature économique, technologique, réglementaire et prudentielle, dans le respect de sa responsabilité sociale et de sa mission de soutien à l'économie nationale.

La responsabilité sociale des entreprises tient une place spécifique à la BCEE, découlant de son statut d'établissement public autonome. Elle constitue un facteur générateur de valeur ajoutée et une partie intégrante de la culture d'entreprise.

Depuis 160 ans, la BCEE joue son rôle d'entreprise socialement et économiquement responsable. L'objectif de la responsabilité sociale est d'ailleurs inscrit à l'article 5 de la loi organique du 24 mars 1989 sur la BCEE : En tant que banque d'Etat, « la BCEE a pour vocation de contribuer par ses activités, en particulier par ses activités de financement, au développement économique et social du pays dans tous les domaines et de promouvoir l'épargne sous toutes ses formes ».

Nous profitons finalement de ces quelques lignes pour remercier le personnel de la Banque pour son engagement qu'il a démontré tout au long de l'exercice 2015 et nous sommes convaincus qu'il relèvera, ensemble avec les organes dirigeants de la Banque, les défis qui ne manqueront certainement pas de se présenter en 2016 et au-delà ».

Michel BIREL
Directeur Général
adjoint

Victor ROD
Président du
Conseil d'administration



En 2015, l'évolution du PIB mondial aura surtout été marquée par des anticipations de croissance et d'inflation continuellement revues à la baisse. Affaiblie par le ralentissement de l'économie chinoise et par un niveau d'investissement faible dans les pays développés, l'économie mondiale demeure sur un sentier de croissance modeste. La faiblesse des prix des matières premières observée en cours d'année constitue un sérieux effet de freinage pour la plupart des économies émergentes. Malgré un repli du commerce international sur l'ensemble de l'année 2015, une augmentation continue des importations des pays développés a permis de soutenir l'activité au niveau mondial. Profitant de la poursuite de l'amélioration du marché du travail et de la faiblesse des prix des matières premières observée ces derniers mois, la consommation demeure le principal moteur dans les pays développés. L'effet favorable lié au prix des matières premières pourrait néanmoins s'estomper dans les prochains mois. La consommation domestique devrait toutefois permettre à l'investissement de garder une orientation positive.

Ce contexte international incertain a eu des répercussions sur l'activité économique au Luxembourg, se traduisant par une croissance certes en reprise, mais restant en-deçà des années d'avant crise. En dépit d'une première moitié d'année difficile, une majorité d'indicateurs conjoncturels sont restés relativement bien orientés sur l'ensemble du second semestre de l'année et ont été favorables à la création d'emplois.

Le secteur financier a continué à contribuer positivement à la hausse du PIB malgré l'environnement de taux d'intérêt bas qui pénalise les revenus de la marge d'intérêt des banques et malgré la volatilité des marchés financiers qui s'est manifestée à partir de l'été 2015. L'industrie des fonds d'investissement luxembourgeois, pour sa part, a enregistré une croissance significative de ses actifs sous gestion.

Acteur systémique du secteur financier luxembourgeois, la BCEE présente ses activités regroupées sous trois grands axes :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public ;
- Banque des Marchés et des Fonds d'Investissement ;
- Autres.

DYNAMIQUE COMMERCIALE SOUTENUE DU SEGMENT « BANQUE DES PARTICULIERS, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC »

Particuliers et Professionnels

Dans ce domaine, la Banque poursuit sa stratégie consistant à investir en parallèle dans la modernisation et l'optimisation du réseau des agences et dans le développement des solutions bancaires digitales. Ainsi, deux nouvelles agences ont été inaugurées, l'une dans le bâtiment sis au boulevard J.-F. Kennedy, Kirchberg et l'autre en plein centre de Niederanven. Ces nouveaux sites ont été configurés pour assurer des conditions d'accueil optimales pour la clientèle et reflètent la stratégie actuelle de la Banque, en assurant une proximité et une disponibilité maximale. Elles sont équipées des technologies bancaires les plus modernes, mettant à la disposition des clients des appareils self-banking à l'intérieur d'espaces d'accueil multifonctionnels, des connexions WiFi et des tablettes pour permettre un accès optimal à l'information.

La BCEE gère le parc de guichets automatiques bancaires (GAB) le plus important du pays. Celui-ci fut largement modernisé et de nouvelles fonctionnalités, telles que le choix des coupures de billets ou encore des limites étendues pour le retrait de fonds sont désormais offertes aux clients. Plusieurs GAB, proposant la fonction de dépôt/versement, ont été installés à travers le pays, facilitant significativement les opérations en argent liquide. Des GAB mobiles sur le site de plusieurs événements majeurs ont complété cette infrastructure en 2015.

La Banque a équipé tous les guichets de son réseau des agences avec des tablettes « Signing Pad », nouvelle technologie bancaire permettant de signer les transactions électroniquement et d'automatiser l'archivage des pièces comptables.

En vue d'animer davantage la communication avec sa clientèle, la BCEE a continué le déploiement d'affichages digitaux moyennant des écrans dynamiques, situés aussi bien à l'intérieur des agences que dans les vitrines. Ainsi, au cours de l'année 2015, six agences ont été munies d'écrans à vocation publicitaire et informationnelle.

Les excellents résultats commerciaux montrent que le réseau des agences continue à fidéliser la clientèle, à développer une relation de confiance à long terme et à offrir une gamme complète de solutions bancaires. De nombreuses formations assurent un niveau de connaissances élevé de la force de vente en matière des techniques bancaires les plus récentes et de la réglementation.

En dépit de la hausse des prix du logement résidentiel, la BCEE a su développer son activité de financement des logements, avec une progression nette de son encours de 6,8% par rapport à 2014. Une part croissante des nouveaux prêts au logement a été octroyée avec un taux fixe, permettant ainsi de protéger le client contre une hausse future des taux d'intérêt.

La collecte de l'épargne a continué à progresser en raison des incertitudes sur les marchés financiers, incitant les clients à rechercher la sécurité. En revanche, la diminution des encours sur comptes à terme classiques, très peu rémunérés, s'est poursuivie. La Banque a commercialisé le nouveau dépôt à taux fixe, compte à durée déterminée, qui s'adresse à la clientèle des particuliers et offre une garantie du capital à l'échéance avec une rémunération convenue à l'avance.

Grâce à la fidélisation de la clientèle existante et l'arrivée continue d'une clientèle à la recherche d'un partenaire bancaire stable et performant, la Banque Privée a connu un développement encourageant.

Les rémunérations des placements monétaires sont restées à des niveaux très bas en raison de la politique monétaire toujours très accommodante poursuivie par la Banque centrale européenne (BCE). En revanche, en matière d'allocation d'actifs, la BCEE a réussi à proposer à sa clientèle des solutions de placement intéressantes au sein de sa gamme de fonds d'investissement et des solutions dédiées en matière de gestion de fortune discrétionnaire, un service qui a connu une croissance soutenue.

En 2015, la Banque a lancé un nouveau compartiment de la SICAV Luxbond, investissant principalement en valeurs obligataires, ainsi qu'un nouveau compartiment de la SICAV Lux-Portfolio, se caractérisant par une pondération flexible des différentes classes d'actifs. Cette flexibilité permet de tirer profit des opportunités de taux d'intérêt, respectivement des marchés boursiers.

De nombreuses séances de formations à l'attention des Conseillers Private Banking et des Conseillers en placement assurent un niveau de compétences élevé dans le domaine du fonctionnement et de la réglementation des marchés financiers.

Moyennant un encadrement personnalisé par les conseillers, des conférences-clients et des publications financières, les clients bénéficient des informations économiques et financières leur permettant de suivre de près les stratégies d'investissement en matière de Private Banking et de les intégrer dans leurs décisions d'investissement.

Dans le domaine des services bancaires électroniques, la BCEE a développé en 2015 une toute nouvelle application S-net Mobile pour « smartphones » et « tablettes » répondant parfaitement aux attentes de la clientèle en matière de fonctionnalités offertes et de confort d'utilisation. Cette application a rencontré dès son démarrage un énorme succès auprès des clients et consolide la perception de la Banque comme banque de référence dans le domaine électronique. L'objectif des investissements conséquents de la Banque est d'offrir à brève échéance par internet l'éventail complet de ses produits et services.

Entreprises et Secteur Public

D'après les dernières estimations, la croissance économique domestique dépasse 3,2% en 2015. Les investissements publics se confirment à un niveau élevé alors que les dépenses privées manquent encore de dynamisme. Bien que la tendance à l'investissement soit positive, son évolution diverge selon les secteurs. Dans le secteur de la construction, les fondamentaux demeurent favorables. L'investissement privé dans le logement continue sur sa bonne dynamique par opposition aux constructions non résidentielles qui sont en légère perte de vitesse. Les investissements en machines et équipements ont de leur côté connu une hausse encourageante.

L'activité de financement relative à la clientèle des entreprises et du secteur public affiche un volume record avec un nombre d'affaires traitées en progression de plus de 7%. Tous produits de crédits confondus, les financements accordés à la clientèle professionnelle et au secteur public ont largement dépassé le cap des 2 milliards d'euros. Ce dynamisme a permis d'afficher, pour les seuls encours crédits de la clientèle professionnelle, une croissance supérieure à 8%. Des chargés de relation expérimentés,

motivés et disponibles sont la clé pour servir, guider et conseiller avec succès les entreprises face à une réglementation bancaire de plus en plus rigide et exigeante en matière de documentation. La BCEE a su défendre sa position de numéro 1 dans le segment très convoité du financement de la clientèle du secteur public.

La BCEE a été retenue en tant que financier privilégié pour accompagner d'importants projets de diversification économique multisectorielle dans les secteurs de la logistique et de la communication. Dans le domaine des financements d'investissements dans les énergies renouvelables, la BCEE a su se positionner en tant que banquier de référence, en partenariat avec Etika, association sans but lucratif ayant pour objet de promouvoir des financements alternatifs.

EVOLUTION DES REVENUS DE LA « BANQUE DES MARCHES » ET DES « FONDS D'INVESTISSEMENT »

Banque des Marchés

Le volume des activités de trésorerie a été soutenu en 2015. Les dépôts de la clientèle ont affiché une bonne tenue et la Banque a diminué de façon délibérée le volume de ses programmes de refinancement internationaux en raison d'un manque d'opportunités d'investissement intéressantes.

Du côté des réemplois, une part importante des fonds a été dirigée vers les effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la BCE, dont notamment un portefeuille obligataire à faible risque et à bonne liquidité qui a atteint 10,0 milliards d'euros. Les prêts et avances aux établissements de crédit sont restés stables à 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Dans le but d'améliorer le rendement des opérations de trésorerie et d'en réduire le risque de taux, la BCEE a largement eu recours aux instruments financiers dérivés. Fin 2015, l'encours des swaps de change et de change à terme s'est élevé à plus de 12,9 milliards d'euros. A la même date, l'encours des « interest rate swaps » (IRS) et « cross currency interest rate swaps » (CIRS) s'élevait à 12,9 milliards d'euros. A noter qu'un montant de 1,6 milliards d'euros de prêts est garanti par des titres de la dette publique de la zone euro dans le cadre d'opérations de cession/rétrocession (« repurchase agreements »).

En 2015, au-delà des baisses de ses taux directeurs, la BCE a pris la décision de se lancer à son tour dans un véritable Quantitative Easing (QE) ajoutant aux « asset-backed securities » (ABS) et « covered bonds » qu'elle achetait dès 2014, des titres étatiques et supranationaux, des titres semi-publics et même des dettes. Les risques de déflation et de croissance faible combinés aux craintes liées à la Chine et aux pays émergents, ont par la suite amené la BCE à préparer le marché dès le mois d'octobre à des mesures supplémentaires. Le 3 décembre 2015, la BCE a ainsi annoncé le réinvestissement des titres arrivant à échéance, aussi longtemps que nécessaire.

La surprise de l'année restera cependant l'abandon du « floor » de la Banque nationale suisse (BNS). Deux jours après avoir garanti le caractère indéfectible du « floor » à 1,20 CHF/EUR, la BNS a abandonné le 15 janvier 2015 un « floor » qui était décrit comme intangible depuis 2011 et a abaissé son taux de dépôt à -0,75%.

La « Federal Reserve » (Fed) aura soufflé le chaud et le froid en 2015. Après avoir préparé à une hausse des taux directeurs depuis le printemps, elle fera machine arrière, inquiète des phénomènes extérieurs à l'économie américaine provenant des pays émergents en général et de la Chine en particulier. A la faveur de chiffres d'emplois et d'une croissance proche du potentiel, la Fed aura finalement procédé le 16 décembre 2015 à sa première hausse des taux depuis 2006 en augmentant le taux « Fed Fund » de 25 points de base. Un mouvement particulièrement bien communiqué aux marchés, contrairement à la rentrée de 2015 et 2014. Reste à voir si le mouvement graduel annoncé pour 2016 le sera de la même façon.

Dans ce contexte d'incertitudes, l'année 2015 aura été marquée par un net écartement des spreads de crédit. Entre mars 2015 et janvier 2016, l'indice ITRAXX Europe 5 ans, regroupant 125 « credit default swaps » (CDS) corporate européens de qualité investment grade, a presque doublé en passant de 48 points de base de prime de risque à presque 90 points de base. Les contraintes liées à la diminution de la liquidité sur le marché secondaire ont aggravé les conséquences du déséquilibre entre offre et demande sur les marchés de crédit en euros, particulièrement sur le segment de la dette corporate.

Dans la continuité de son approche de gestion du portefeuille d'investissement, la BCEE est une fois de plus restée fidèle à sa politique prudente visant à générer une rémunération adéquate des risques encourus tout en veillant à la conservation du capital investi. Dans un environnement de taux d'intérêt historiquement bas, la Banque a profité de l'élargissement des spreads de crédit pour investir dans des obligations de haute qualité, éligibles au buffer de liquidité, ainsi que de manière sélective dans des émissions corporate et senior bancaires. La Banque est ainsi parvenue à générer une rentabilité satisfaisante sur un portefeuille d'investissement de qualité élevée.

Fonds d'Investissement

La gamme des fonds-maison a compté en date du 31 décembre 2015 treize sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), composées de 38 compartiments, représentant des actifs totaux de 3,4 milliards d'euros, en hausse de 10,9% par rapport au 31 décembre 2014. S-Pension, le produit de prévoyance vieillesse de la BCEE, dont les sous-jacents sont les compartiments de la SICAV Lux-Pension, a continué à rencontrer la faveur d'une clientèle désireuse de disposer de revenus complémentaires pour la retraite tout en bénéficiant dès à présent des avantages fiscaux accordés par le législateur.

Bénéficiant de la solidité financière confirmée de la BCEE et de l'excellente qualité des services à l'égard des Professionnels du Secteur Financier (PSF), l'activité de banque dépositaire pour fonds d'investissement a connu une croissance très dynamique. Avec un total de quelque 22,2 milliards d'euros d'actifs sous administration, la BCEE a figuré à nouveau parmi les prestataires de services de référence pour les véhicules d'investissement luxembourgeois. L'encours des fonds de promoteurs tiers, pour lesquels la BCEE assure la gestion administrative et la fonction de banque dépositaire, s'est élevé à quelque 18,8 milliards d'euros fin 2015, en augmentation de 19,4% par rapport à 2014.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes

croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux et assurent le contrôle et la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. La BCEE poursuit ses efforts d'amélioration de la productivité afin de s'adapter à l'évolution des marchés.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

Activités réglementaires

Sur le plan réglementaire, la Banque a connu une activité soutenue en raison des nombreux projets en cours et des travaux liés au mécanisme de surveillance unique (MSU), dont l'objectif consiste à assurer la sauvegarde et la solidité du système bancaire européen ainsi qu'à renforcer la stabilité financière en Europe. Le MSU est l'un des trois piliers de l'Union bancaire avec le mécanisme de résolution unique (MRU) et le système de garantie des dépôts (SGD).

L'objectif du MRU est de minimiser le coût de la résolution de banques faisant partie de l'Union bancaire qui seraient confrontées à de graves difficultés pour le contribuable et pour l'économie réelle. Ce mécanisme est pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 2016 et fut transposé en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015.

Le SGD, également instauré à Luxembourg par la loi du 18 décembre 2015, prévoit que chaque Etat membre de l'Union européenne mette en place un système de garantie des dépôts qui protège les dépôts bancaires des clients jusqu'à concurrence de 100.000 euros par banque. Au Luxembourg, le fonds de garantie des dépôts luxembourgeois (FGDL) assure cette mission et remplace le système de l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL) depuis le 1er janvier 2016.

Fin 2015, la BCEE a effectué un premier versement annuel relatif à sa contribution au fonds de résolution bancaire unique mis en place par le MRU. La première contribution de la BCEE au FGDL est prévue au courant de l'exercice 2016. La BCEE va financer ces deux contributions par une utilisation progressive de la provision AGDL au fil des années.

Dans le cadre de l'objectif de transparence fiscale au niveau européen, l'échange automatique d'informations fiscales a été intégré au dispositif législatif luxembourgeois par l'adoption de la Directive 2014/107/UE, en vigueur depuis le 1er janvier 2015. Au courant du premier trimestre 2016, la BCEE communiquera pour la première fois les informations relatives à l'année 2015, à l'autorité compétente luxembourgeoise.

Au niveau international, l'OCDE a développé une norme commune connue sous le nom de « Common Reporting Standard (CRS) » qui gère l'échange automatique d'informations fiscales au niveau mondial entre Etats ayant adopté le standard. L'Union européenne a adopté le CRS et la BCEE a débuté en 2015 les travaux pour se conformer aux recommandations de la Directive 2014/107/UE. La première transmission d'informations de la part de la BCEE aura lieu en 2017 et concernera les informations fiscales relatives à l'année 2016.

Infrastructure immobilière

Les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment « Arbed », acquis au mois de janvier 2015 par la BCEE, sont en cours et se poursuivront jusqu'à la fin du premier semestre 2016. Tout en préservant l'aspect général de l'immeuble classé monument national, ces travaux vont améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et son aménagement intérieur avant d'accueillir des services commerciaux de la Banque.

Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, la BCEE continue à détenir, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, la BCEE est actionnaire à hauteur de 40% de La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances et de La Luxembourgeoise Vie Société Anonyme d'Assurances. La Compagnie Financière La Luxembourgeoise S.A. et la BCEE, par voie indirecte, sont actionnaires de la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. qui est active dans l'élaboration et la mise en place de régimes complémentaires de pension et qui offre des services

de gestion actuarielle, administrative et comptable des régimes de pension.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES Global S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque y détient une participation de 10,88%.

Depuis plusieurs décennies, la BCEE détient dans le secteur des transports aériens des participations au capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention du cargo et « catering », et de Cargolux Airlines International S.A., qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient 22,7% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire. Par le biais de sa participation dans Paul Wurth S.A., la Banque continue à appuyer les activités de conception et d'ingénierie industrielle.

Via sa participation de 11% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), spécialisée dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, la BCEE remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

La Banque a par ailleurs décidé d'acquérir une participation de 12% dans le capital d'Enovos International S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg. Cette prise de participation s'inscrit dans la droite lignée des prises de participation historiques par la BCEE auprès d'autres acteurs économiques luxembourgeois. L'opération a été finalisée en date du 7 mars 2016.

Outre ces principales participations, la BCEE possède des intérêts dans d'autres sociétés actives dans le développement de la vie économique.

Ressources humaines

En 2015, la BCEE a pu consolider son image en tant qu'employeur attractif de la Place Financière. Un encadrement renforcé grâce à un parcours d'insertion sur mesure, un suivi régulier par le service Gestion du Personnel et un plan de travail adapté de manière individuelle permettent aux jeunes une intégration facile dans un environnement souvent encore inconnu. D'ailleurs, l'année 2015 a encore été une année prometteuse pour le recrutement permettant à de nombreux jeunes de rejoindre les différents services du siège central, respectivement de renforcer les équipes en agences. Le site Internet www.mylittlebigstep.lu reste le point de chute des candidatures.

Pour favoriser la visibilité de la Banque et faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers financiers, la BCEE continue à assurer une présence aux événements de recrutement majeurs, à soutenir de nombreux cercles d'étudiants luxembourgeois et à accueillir des lycéens pour des visites éducatives auprès de la Banque.

De par la réforme de la Fonction publique, la BCEE s'aligne à une gestion par objectifs plus poussée et continue à proposer, tout au long de la carrière, un grand nombre de formations soutenant les compétences professionnelles, personnelles et sociales nécessaires pour l'accomplissement du rôle défini de chaque agent.

En 2015, le Service Gestion du Personnel a mis un accent particulier sur la mobilité interne, qui reste un élément important de la gestion des ressources humaines. Grâce à une meilleure définition des rôles et tâches des agents, la mobilité devient un réel vecteur de motivation, offrant aux agents la possibilité de se réorienter en cours de carrière.

Gouvernance d'entreprise

Si la BCEE était toujours très attachée à une culture d'entreprise placée sous le signe des règles de la bonne gouvernance, les principes de gouvernance sont devenus des piliers majeurs régissant l'organisation et les activités des établissements financiers depuis la Circulaire 12/552 de la CSSF. Pour les banques systémiques comme la BCEE, le régulateur européen insiste de plus en plus sur l'importance de la bonne gouvernance et en fait même un thème majeur pour l'année 2016. Afin de

tenir pleinement compte des nouvelles exigences, la BCEE a déjà, respectivement est en train, d'adapter une série de procédures et de processus organisationnels.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Fidèle à la mission lui confiée par l'article 5 de sa loi organique, la BCEE entend être la référence sur la Place Financière de Luxembourg en matière de RSE, en mettant notamment l'accent sur la proximité par rapport au client, la promotion de l'épargne scolaire, les prêts au logement, l'épargne alternative, l'attribution de crédits d'après des critères sociaux et écologiques, la participation dans de grandes entreprises luxembourgeoises, le service bancaire aux PME, le financement d'équipements et de collectivités publiques et paraétatiques.

En avril 2015, la BCEE a pu renouveler son label « Entreprise Socialement Responsable ESR » décerné par l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR) et obtenu pour la première fois en 2012. Ceci constitue un encouragement pour renforcer encore l'engagement social de la Banque et limiter les impacts environnementaux des activités.

Pour marquer sa présence, la BCEE soutient différentes organisations et événements, visant à sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Activités culturelles, sponsoring et mécénat

La BCEE soutient des actions en faveur de la culture, des sports, de l'environnement et du domaine social. Ensemble avec ses partenaires, la Banque s'engage de manière soutenue dans des actions et événements pour autant qu'ils soient en accord avec l'éthique ainsi qu'avec les valeurs de proximité et de professionnalisme.

Via sa Galerie d'art contemporain « Am Tunnel & Espace Edward Steichen », la BCEE continue de témoigner son engagement culturel.

En 2015, elle a procédé à une modernisation de son Musée de la Banque, ouvert au public, localisé au 1, Place de Metz qui comprend dorénavant des présentations audiovisuelles de dernière technologie, retraçant l'histoire de la Place Financière luxembourgeoise et de la BCEE depuis 1856.

Les deux sites représentent ainsi plus que jamais des points d'attrait de tout premier ordre dans la capitale, tant pour la population luxembourgeoise que pour les nombreux visiteurs étrangers.

Comme chaque année, la Banque a une nouvelle fois prêté son concours à différents rendez-vous clés de musique et de sport, et a également soutenu un grand nombre d'initiatives estudiantines, culturelles et sportives locales à travers le pays.

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La BCEE accorde une importance particulière à la gestion des risques.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 des comptes annuels au 31 décembre 2015. Le présent chapitre est subdivisé en plusieurs grandes catégories de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Le risque de crédit touche à la fois les créances existantes et potentielles.

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le service Analyse et Suivi Risque. De cette manière, la qualité du débiteur est reflétée par une notation de crédit. Les notations internes de la Banque entrent directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit dans la mesure où elles constituent un des paramètres clés pour la mise en place de limites.

Les décisions relatives aux dossiers de crédit et/ou aux limites sont prises sur base d'une analyse préalable par les analystes crédit du service Analyse et Suivi Risque et en fonction des montants engagés.

Dans le domaine des crédits à l'économie nationale, les décisions sont prises par différents comités de crédit, hiérarchisés en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est apprécié en fonction de la solvabilité

générale des clients d'une part, et, d'autre part, via le processus d'évaluation de leur capacité de remboursement, respectivement l'existence de garanties réelles.

Pour le secteur des crédits aux entreprises ainsi que pour le secteur public, la Banque s'est fixée des procédures adéquates pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. Pour l'analyse des financements de projets, la Banque s'est dotée de modèles de notation spécifiques tenant compte des caractéristiques particulières de chaque projet.

La majorité des contreparties dans le portefeuille international est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios financiers décrivant au mieux la profitabilité, l'importance des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché et la gouvernance. L'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « investment grade ».

En ce qui concerne les engagements internationaux sur des entités non financières, la priorité est également accordée aux contreparties classées « investment grade » dans des pays de l'OCDE, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Ces contreparties, à l'instar de toutes les contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays étrangers où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision périodique.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale central-counterparty clearing (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation (EMIR) » qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, la Banque a choisi

de travailler pour ce volet non pas en accès direct à une contrepartie centrale, mais via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue le risque de transformation, résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité Asset Liability Management » (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse des risques » et du chef du département « Comptabilité ». Le Comité ALM est responsable de la fixation des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Le Comité ALM est épaulé par un sous-Comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Conformément au règlement « Capital Requirement Regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, la BCEE publie depuis 2015 le ratio de liquidité LCR (« Liquidity Coverage Ratio »), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2015, le LCR s'élève à 131% et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal fixé à 60% pour l'année 2015. La BCEE vise d'ailleurs un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire. Le NSFR (« Net Stable Funding Ratio »), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, entrera en vigueur en 2018.

Ratio de levier

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres Tier 1 par rapport à la somme bilantaire sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements hors-bilan pondérés, c.-à-d. il s'agit du ratio « Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés / Core tier 1 Capital ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier de la BCEE s'élève à 5,48% (minimum réglementaire 3,0%) au 31.12.2015.

Risque opérationnel

D'une manière générale, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défectueuses, d'erreurs humaines ou informatiques ou d'événements externes. La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne implémenté à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la direction de la Banque.

Dans le but de centraliser la gestion du risque opérationnel, la Banque exploite un outil permettant la gestion des incidents internes selon les méthodologies proposées par Bâle III. Ainsi, la Banque dispose d'une base de données qui recense tous les incidents qui ont un impact sur le résultat de la Banque et qui sont relatifs à une défaillance humaine ou informatique. Les incidents font par ailleurs l'objet d'une analyse récurrente au niveau d'un certain nombre de comités de la Banque.

La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision pour la garantie des dépôts et la protection des investisseurs système de garantie ex post mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL) et alimenté par le biais d'une dotation jusqu'à l'exercice 2014, de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves, les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des actifs disponibles à la vente et contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur.

Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie

l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. Mensuellement, la Banque procède à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

Conformité avec la CRR

La BCEE répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autre à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux risques précités.

Les informations en lien avec la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2015 est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse www.bcee.lu/Rapport-d'activites.

RESULTATS FINANCIERS SOLIDES

Le bénéfice net de la Banque de 229,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 est en hausse de 5,2% par rapport à l'exercice 2014.

Le produit bancaire progresse de 0,7% à 602,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La marge nette d'intérêt progresse de 1,0% en raison de la hausse du volume d'activité dans un contexte de taux d'intérêt proches de zéro qui pénalise les opportunités de placement et de transformation d'échéances.

Le résultat sur commissions est en hausse de 3,7%, hausse principalement liée au bon développement des activités bancaires « classiques » de la clientèle non bancaire dans le domaine des crédits et des activités d'administration et de gestion des organismes de placement collectif (OPC).

Les revenus de valeurs mobilières à revenu variable ont augmenté de 14,9% en raison de la hausse des dividendes en provenance de certaines participations dans des entreprises liées.

Le résultat sur instruments financiers passe de 70,5 millions d'euros fin 2014 à 60,7 millions d'euros au 31 décembre 2015. De nature plus volatile, cette rubrique inclut le résultat de l'activité négoce de valeurs mobilières et d'instruments dérivés, le résultat de réalisations d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat sur opérations de couverture de juste valeur ainsi que le résultat sur opérations de change. La diminution des revenus de cette catégorie provient principalement de la baisse par rapport à l'année dernière du résultat réalisé sur la vente de titres et du résultat sur instruments financiers détenus à des fins de négociation.

Les résultats d'évaluation des valeurs mobilières à revenu fixe, qui font partie des actifs financiers disponibles à la vente, sont renseignés au poste « réserve de réévaluation » des capitaux propres. Il en est de même des résultats d'évaluation relatifs aux valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente. La baisse des valorisations des titres au cours de l'année a influencé l'évolution de la réserve de

réévaluation qui s'élève à 999,1 millions d'euros fin 2015, en diminution de 152,6 millions d'euros, ou de 13,2% par rapport au 31 décembre 2014.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en légère baisse et passent de 8,8 millions d'euros fin 2014 à 8,5 millions d'euros fin 2015.

Malgré une politique rigoureuse de suivi des coûts, les frais généraux totaux, y inclus les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, affichent une progression de 3,9%. D'importants projets de réingénierie et d'automatisation des processus contribuent à améliorer constamment la productivité. Ces éléments ont permis d'atténuer l'effet de la croissance structurelle des frais de personnel et des frais liés à l'implémentation des nouvelles réglementations bancaires et à leur supervision par un nombre croissant d'autorités de contrôle, tout en préservant la qualité du service rendu.

Suite à un dénouement favorable de certains dossiers de crédit en défaut sur lesquels une correction de valeur avait été actée, la Banque a pu réaliser des reprises de corrections de valeur nettes pour risques de crédit individuels et collectifs de 20,8 millions d'euros en 2015. Elle a par ailleurs continué à pratiquer une politique de gestion prudente en augmentant le stock de provision forfaitaire de 15,0 millions d'euros afin de se prémunir contre d'éventuelles pertes futures induites par une détérioration du contexte économique ou des turbulences sur les marchés financiers, et le stock des autres provisions de 25 millions d'euros.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Banque affiche pour l'exercice 2015 un bénéfice net de 229,8 millions d'euros par rapport à un bénéfice net de 218,5 millions d'euros un an plus tôt, soit une hausse de 11,3 millions d'euros ou de 5,2%.

Après distribution d'une partie du bénéfice net à l'Etat luxembourgeois, le résultat restant permettra à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires, dont le niveau est largement suffisant pour répondre aux normes européennes en matière de solvabilité.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à 42.797,5 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 1.641,1 millions par rapport à fin 2014. Cette augmentation provient principalement de la hausse des dépôts de la clientèle privée et du secteur public.

A l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » augmente de 412,0 millions d'euros à 1.313,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 en raison essentiellement de la hausse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe s'élève à 9.998,5 millions d'euros, en hausse de 248,4 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2014, ceci en raison de la baisse des taux d'intérêt qui s'est poursuivie sur les marchés en 2015 et qui a entraîné une hausse de la juste valeur des valeurs mobilières à revenu fixe qui figurent à la rubrique des titres disponibles à la vente à l'actif du bilan.

Dans cette même rubrique, l'encours des valeurs mobilières à revenu variable affiche 967,9 millions d'euros, en baisse de 136,5 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2014, en raison principalement de la diminution des cours de bourse constatée à la fin de l'année 2015.

L'encours des prêts aux établissements de crédit augmente de 219,8 millions d'euros à 5.597,6 millions d'euros. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

L'encours des prêts à la clientèle progresse de 913,6 millions d'euros à 19.224,8 millions d'euros. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts d'investissement, illustrant la volonté constante de la BCEE de soutenir les projets des particuliers et des entreprises.

Au passif du bilan, les émissions de titres diminuent de 484,9 millions d'euros à 5.791,4 millions d'euros. Cette baisse s'explique par la réduction du besoin de financement de la Banque suite à un manque d'opportunités d'investissement intéressantes.

Les dépôts des établissements de crédit affichent une hausse de 294,9 millions d'euros à 4.439,6 millions d'euros. Cette rubrique reprend également les emprunts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres. L'évolution de cette rubrique est aussi à considérer ensemble avec le poste bilantaire émission de titres.

Les dépôts de la clientèle privée augmentent de 1.457,7 millions d'euros à 22.296,3 millions d'euros grâce au dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers.

Les dépôts du secteur public augmentent de 406,1 millions d'euros à 4.686,1 millions d'euros. Cette rubrique est plus volatile et évolue en fonction des besoins de trésorerie du secteur public.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,54% contre 0,53% pour l'exercice précédent.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres de la BCEE s'élève à 3.681,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 3.687,6 millions d'euros fin 2014, soit une diminution de 0,2%.

Cette légère diminution des fonds propres de 6,5 millions d'euros se décompose en une diminution de la réserve de réévaluation de 152,6 millions d'euros, une augmentation de la réserve non-distribuée de 178,5 millions d'euros, une variation de l'écart actuariel de -43,7 millions d'euros et finalement une augmentation du bénéfice 2015 de 11,3 millions d'euros.

Les fonds propres réglementaires de base se situent au 31 décembre 2015 à 2.528,3 millions d'euros, contre 2.323,4 millions d'euros fin 2014. (+ 8,81%)

Les exigences de fonds propres réglementaires s'élèvent à 1.134,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 1.015,3 millions d'euros fin 2014 en raison surtout de la hausse des encours pondérés des établissements financiers.

Le ratio de fonds propres de base CET1 s'élève à 17,8% au 31 décembre 2015, contre 18,3% au 31 décembre 2014,

témoignant ainsi du niveau de solvabilité très élevé de la BCEE. Le ratio de solvabilité total s'établit à 18,5% en décembre 2015, contre 19,2% au 31 décembre 2014.

En 2015, l'agence de notation « Standard & Poor's » a confirmé sa notation très élevée de AA+, perspective stable et l'agence « Moody's » a attribué l'excellente notation « Long Term Deposit Rating » Aa2 aux dépôts et Aa3 à la dette « senior unsecured » avec une perspective stable.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016

La Banque Centrale Européenne a annoncé de renforcer encore sa politique de « Quantitative Easing » et de taux d'intérêts négatifs pour essayer de relever le niveau de l'inflation vers un objectif moyen terme de 2% et surtout pour éviter le danger d'une déflation.

La conséquence en est que les taux du marché monétaire et du marché des capitaux ont baissé à des niveaux impactant fortement le revenu des banques, des compagnies d'assurance, des régimes de sécurité sociale et des autres investisseurs.

Parallèlement, la baisse de la demande de matières premières, suite au ralentissement de l'économie chinoise surtout, a amputé sérieusement la capacité bénéficiaire des sociétés de ce secteur. Il en résulte une nette détérioration du risque de crédit pour la plupart des sociétés du secteur et, immédiatement, la question de l'implication des banques dans le financement des acteurs du secteur des matières premières a été posée.

Pour 2016, la BCEE s'attend à une pression continue sur sa marge d'intérêt au fur et à mesure que des actifs viennent à échéance et sont replacés à des conditions moins favorables. En revanche, et sauf retour d'une crise économique aiguë en Europe, le coût du risque de crédit ne devrait pas connaître d'évolution négative significative. A moyen terme, la politique prolongée des taux extrêmement bas risque de créer des bulles au niveau de certaines catégories d'actifs.

La Banque va suivre de près les évolutions et assumera son rôle d'acteur responsable au service de ses clients et de l'économie

du pays, conformément aux missions lui confiées par la loi du 24 mars 1989 sur la BCEE et en continuité avec les développements du passé.

A l'instar des années précédentes, l'exercice 2016 sera marqué par la pléthore des changements réglementaires induits par le règlement CRR, la 4ème directive AML, UCITS V, la directive crédit hypothécaire, le mécanisme de supervision unique et le mécanisme de résolution unique, le nouveau système de garantie des dépôts, la directive MIFID II, respectivement le règlement MIFIR, et d'autres projets qu'il s'agira de transposer en 2016 et au-delà.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important, mettant en cause la marche normale des affaires de la Banque, ne s'est produit après la clôture de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 21 mars 2016

Gilbert Ernst
Directeur

Michel Birel
Directeur Général adjoint

L'organisation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement

et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Banque sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

Président

Vice-Président

Administrateurs

Conseil d'administration

M. Victor ROD
 M. Patrick GILLEN
 M. Georges DENNEWALD
 M. Paul ENSCH
 Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER
 M. Manuel NICOLAS
 M. Nico RAMPONI
 M. Jean-Claude REDING
 Mme Betty SANDT

Commissaire de surveillance

M. Raoul WIRTZ

Directeur honoraire du Commissariat aux Assurances
 Directeur du Contrôle Financier, Ministère des Finances
 Représentant du Personnel
 Directeur honoraire de la Chambre des Métiers
 Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'Économie
 Conseiller de Direction 1ère classe, Ministère de l'Économie
 Représentant du Personnel
 Président de la Chambre des Salariés
 Conseiller de Direction, Ministère des Finances

Conseiller de direction, Ministère des Finances

Le Conseil d'administration de la BCEE

1ère rangée de gauche à droite :
 M. Raoul Wirtz, Mme Elisabeth Mannes-Kieffer,
 M. Victor Rod, Mme Betty Sandt, M. Patrick Gillen

2ème rangée de gauche à droite :
 M. Jean-Claude Reding, M. Paul Ensch, M. Manuel Nicolas,

3ème rangée de gauche à droite :
 M. Nico Ramponi, M. Georges Dennewald



Président
Membres

Comité de direction

M. Jean-Claude FINCK
M. Michel BIREL
M. Gilbert ERNST
M. Guy ROSSELJONG
Mme Françoise THOMA

Directeur Général*
Directeur Général adjoint
Directeur
Directeur
Directeur

Réviseur d'entreprises agréé : PricewaterhouseCoopers S.C. Luxembourg

* jusqu'au 15.02.2016



Le Comité de direction de la BCEE

*1ère rangée de gauche à droite :
M. Gilbert Ernst, M. Jean-Claude Finck,
M. Michel Birel*

*2ème rangée de gauche à droite :
Mme Françoise Thoma, M. Guy Rosseljong*

Déclaration sur la conformité des états financiers

Luxembourg, le 21 mars 2016

Concerne : Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article 3 de la « Loi Transparence »

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance les comptes annuels au 31 décembre 2015 de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Pour le Comité de direction

Gilbert Ernst
Directeur

Michel Birel
Directeur Général adjoint

A. Rapport du réviseur d'entreprises

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément au mandat donné par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, sur proposition du Conseil d'Administration de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat et l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Comité de Direction et du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

L'établissement et la présentation sincère de ces comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, relèvent de la responsabilité du Comité de Direction et font l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989. Le Comité de Direction est également responsable de la mise en place d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les

informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites sous la responsabilité du Comité de Direction et approuvées par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Comité de Direction et fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers
Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, 21 mars 2016

Roxane Haas

B. Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2014	31/12/2015
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	901.368.001	1.313.328.229
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.9.	5.377.819.431	5.597.608.197
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.10.	18.311.255.394	19.224.838.123
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.2. 4.7.	322.571.774	201.115.555
Instruments dérivés de couverture	4.7.	99.240.017	77.502.528
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	4.2.	9.750.181.015	9.998.539.565
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	4.2.	1.104.456.133	967.927.880
Titres détenus jusqu'à échéance	4.4.	4.699.397.776	4.683.501.426
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	4.3.	279.437.175	300.133.524
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.8.	76.670.572	52.453.419
Immobilisations corporelles à usage propre	4.11.	171.848.663	287.402.615
Immobilisations corporelles de placement	4.12.	16.114.382	15.214.799
Immobilisations incorporelles	4.13.	12.744.140	15.017.211
Impôts différés	4.15.	30.265.726	61.369.353
Autres actifs	4.14.	2.952.709	1.497.949
TOTAL de l'ACTIF		41.156.322.908	42.797.450.373

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2014	31/12/2015
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.17.	4.144.695.863	4.439.629.040
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle privée	4.18.	20.838.539.790	22.296.270.687
Dépôts évalués au coût amorti - Secteur public	4.18.	4.280.007.310	4.686.126.784
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.2. 4.7.	199.899.794	170.332.351
Instruments dérivés de couverture	4.7.	991.242.634	892.476.947
Emissions de titres	4.16.	6.276.226.429	5.791.365.039
Provisions	4.20.	497.987.553	535.190.209
Autres passifs	4.21.	39.493.500	27.662.718
Impôts courants	4.15.	61.347.574	98.146.636
Fonds de pension	4.19.	139.320.951	179.190.062
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		37.468.761.398	39.116.390.473

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2014	31/12/2015
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	37.468.761.398	39.116.390.473
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	1.151.682.864	999.115.177
<i>dont actifs disponibles à la vente</i>	<i>1.146.032.346</i>	<i>998.980.798</i>
Réserves - Résultats non distribués	2.143.829.015	2.278.626.093
Résultat de l'exercice	218.524.164	229.793.163
Total capitaux propres	3.687.561.510	3.681.059.900
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	41.156.322.908	42.797.450.373

C. Compte de résultat au 31 décembre 2015

en euros	Notes	31/12/2014	31/12/2015
Résultat d'intérêts	5.1.	379.646.055	383.358.510
Revenu de valeurs mobilières	5.2.	46.171.279	53.043.337
Commissions	5.3.	93.664.650	97.130.422
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		519.481.984	533.532.269
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4.	32.366.880	24.777.166
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5.	23.814.198	19.437.588
Résultat sur opérations de couverture	5.6.	4.485.051	4.304.639
Différences de change		9.873.410	12.157.853
Autres produits d'exploitation	5.7.	10.118.809	9.472.168
Autres charges d'exploitation	5.7.	-1.302.902	-949.936
PRODUIT BANCAIRE		598.837.430	602.731.747
Frais du personnel	5.8.	-187.568.834	-195.206.099
Autres frais généraux administratifs	5.9.	-73.814.442	-77.084.512
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.10. 5.11 5.12	-24.639.789	-24.778.765
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		312.814.365	305.662.371
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.13.	-2.421.797	20.831.981
Provisions	5.14.	-59.246.827	-39.758.513
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS		251.145.741	286.735.839
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.15.	-32.621.577	-56.942.676
RESULTAT DE L'EXERCICE		218.524.164	229.793.163

D. Etat du résultat global au 31 décembre 2015

en euros	31/12/2014	31/12/2015
RESULTAT DE L'EXERCICE	218.524.164	229.793.163
Éléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-34.199.552	-43.727.086
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-48.318.101	-61.778.873
Impact impôts différés	14.118.549	18.051.787
Éléments à reclasser ultérieurement en résultat net	237.038.313	-152.567.687
Actifs disponibles à la vente	251.873.986	-157.826.168
- <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	284.014.078	-133.247.021
- <i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-32.140.092	-24.579.147
Couverture de flux de trésorerie	2.027.288	-7.793.359
Impact impôts différés	-16.862.961	13.051.840
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	202.838.761	-196.294.774
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	421.362.925	33.498.389

E. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2015

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a affecté EUR 40.000.000 (même montant qu'au cours de l'exercice 2014) de son résultat 2014 à l'Etat.

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2015	173.525.467	2.143.829.015	1.151.682.864	218.524.164	3.687.561.510
Affectation du résultat 2014	-	218.524.164	-	-218.524.164	-
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	229.793.163	229.793.163
Distribution pour l'exercice 2014	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-43.727.086	-	-	-43.727.086
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-147.051.548	-	-147.051.548
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-5.516.139	-	-5.516.139
Au 31 décembre 2015	173.525.467	2.278.626.093	999.115.177	229.793.163	3.681.059.900

en euros	Capital souscrit	Réserves	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2014	173.525.467	2.009.631.512	914.644.551	208.397.055	3.306.198.585
Affectation du résultat 2013	-	208.397.055	-	-208.397.055	-
Résultat net de l'exercice 2014	-	-	-	218.524.164	218.524.164
Distribution pour l'exercice 2013	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-34.199.552	-	-	-34.199.552
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	235.603.398	-	235.603.398
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	1.434.915	-	1.434.915
Au 31 décembre 2014	173.525.467	2.143.829.015	1.151.682.864	218.524.164	3.687.561.510

F. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2015

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	901.367.877	1.313.391.597
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.382.677.272	2.457.868.404
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.527.016.608	1.897.391.042
Titres détenus jusqu'à échéance	5.137.757	3.948.714
Total	4.816.199.514	5.672.599.757

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Intérêts reçus	958.728.794	866.764.841
Intérêts payés	-554.344.744	-461.595.637
Revenus de valeurs mobilières	46.171.279	53.043.337
Commissions reçues	132.931.433	139.791.056
Commissions payées	-39.266.783	-42.660.634
Autres produits d'exploitation	10.118.809	9.472.168
Impôts courants	-23.520.499	-56.942.676
Autres frais généraux administratifs	-261.383.276	-262.481.832
Autres charges d'exploitation	-1.296.012	-945.041
Sous-total	268.139.000	244.445.581

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2014	31/12/2015
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.500.239	-422.495
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	-308.652.792	-379.886.460
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	14.950.585	16.275.031
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	-129.393.389	-171.958.366
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-1.102.068.779	-559.622.963
Instruments dérivés de couverture	1.078.046	4.332.258
Autres actifs	126.446.120	-29.579.032
Sous-total	-1.392.139.969	-1.120.862.027

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2014	31/12/2015
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-12.057.564	834.819
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	-1.236.771.047	294.672.902
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	5.914.799	1.863.925.680
Instruments dérivés de couverture	-8.903.268	8.824.594
Autres passifs	-24.040.997	-8.255.682
Emissions de titres	1.119.987.931	-462.830.984
Sous-total	-155.870.147	1.697.171.330
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-1.279.871.116	820.754.884

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-19.040.659	-17.299.050
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	32.662.617	24.137.483
Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable - Filiales	-5.574	-979
Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable - Sociétés mises en équivalence	-4.125.000	-
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-1.461.994.816	-1.539.058.296
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.530.194.650	1.533.333.706
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-7.110.091	-141.706.205
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	70.581.126	-140.593.340

Les notes figurant en annexe aux pages 27 à 112 font partie intégrante des comptes annuels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-19.892.000	-23.775.722
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-59.892.000	-63.775.722
Variation nette	-1.269.181.990	616.385.822

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

en euros	2014	2015
Situation au 1er janvier	6.290.410.253	4.816.199.514
Variation nette de trésorerie	-1.269.181.990	616.385.822
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-205.028.749	240.014.421
Situation au 31 décembre	4.816.199.514	5.672.599.757

G. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2015

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « La Banque »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Le siège de la Banque est situé 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

L'effectif moyen de la Banque pour le courant de l'exercice 2015 était de 1.783 personnes (1.781 personnes en 2014), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 mars 2016.

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels pour l'exercice 2015 ont été préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg pour les établissements de crédit tels que décrits ci-après. A l'exception des principes comptables relatifs à la comptabilisation de la provision « AGDL » (« Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg »), de la provision forfaitaire et des postes spéciaux avec une quote-part de réserves (ci-après « les provisions prudentielles ») qui sont décrits à la note 3.7 « Provisions », les principes comptables sont basés sur les IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne.

a) Normes nouvelles ou révisées adoptées par la Banque

Les normes suivantes, dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2015, ont été adoptées par la Banque mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes annuels. Il s'agit en l'occurrence des normes :

- Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2011-2013 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

b) Les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2015, n'ont pas encore été adoptées par la Banque. Il s'agit des normes :

- « Améliorations aux IFRS, cycle 2010-2012 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IAS 19 (amendement) : « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel »,
- IFRS 11 (amendement) : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune »,
- IAS 16 et IAS 38 (amendement) : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2012-2014 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IAS 1 (amendement) : « Initiative Informations à fournir »,
- IAS 27 (amendement) : « La mise en équivalence dans les états financiers individuels ».

c) Normes nouvelles, révisées ou interprétations, pertinentes pour la Banque qui ne sont pas encore d'application et qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 9 : « Instruments Financiers »,
- IFRS 15 : « Produits provenant de contrats avec les clients »,
- IFRS 10, IFRS 12, IAS 28 (amendement) : « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement ».

Les comptes annuels sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Banque, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des investissements disponibles à la vente, des actifs financiers détenus à des fins de transaction, des instruments dérivés et des actifs du fonds de pension.

Les informations sectorielles requises par l'application de la norme IFRS 8 sont fournies dans la publication des comptes consolidés du groupe.

2.2 TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle de la BCEE est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si l'opération de transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires classés en « actifs disponibles à la vente », les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2014	31/12/2015
CHF	1,2025	1,0828
GBP	0,7796	0,7368
JPY	145,1200	131,4000
SEK	9,3747	9,1796
USD	1,2156	1,0916

2.3 OPÉRATIONS BANCAIRES

2.3.1 Comptabilisation et évaluation initiales

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Suivant la définition de la norme IAS 39, les instruments dérivés, incorporés dans d'autres instruments financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à

ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

2.3.2 Evaluation ultérieure

L'évaluation des instruments financiers se fera en fonction des caractéristiques des instruments financiers ainsi que de leur appartenance à une catégorie d'évaluation. Les catégories d'évaluation retenues sont les suivantes : instruments financiers détenus à des fins de transaction ou de couverture, actifs financiers détenus jusqu'à échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et avances.

2.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

2.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur dans le cas où il y a indication objective de perte de valeur de l'actif considéré.

2.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, la Banque a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : la Banque applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, la Banque calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » ou « CVA », visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif. Le modèle de valorisation se base sur les expositions issues des calculs réglementaires tout en utilisant les mêmes concepts :
 - « Exposure at Default » (« EaD »),
 - « Loss Given Default » (« LGD »),
 - « Probability of Default » (« PD »).
- actifs financiers :
 - valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
 - valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
 - pour les valeurs non cotées, respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par la Banque d'une valeur d'évaluation par une analyse détaillée des derniers comptes annuels et par la prise en compte des prix d'éventuelles transactions récentes.
- passifs financiers :
 - les émissions d'EMTN de la Banque sont comptabilisées à l'origine au coût amorti. Par la suite, en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

2.3.3 Jugements et estimations comptables

Dans le cadre de la mise en place des principes comptables suivant les normes IFRS, la Banque a dû faire appel, dans certains cas, à des jugements ainsi qu'à des estimations dans la détermination des montants renseignés dans les comptes annuels.

Les cas les plus significatifs pour lesquels respectivement des jugements et des estimations, ont dû être appliqués sont :

2.3.3.1 La juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Marché actif et inactif

La Banque détermine respectivement l'activité et l'inactivité, d'un marché de valeurs mobilières à revenu fixe à partir des 5 critères suivants :

- pourcentage de détention du volume de l'émission ;
- cotation fournie par un minimum de 2 acteurs dans le marché ;
- « minimum bid size » global observé supérieur ou égal à EUR 2 millions ;
- écart observé entre les prix « bid » et « ask » observés inférieur à 200 points de base ;
- écart entre le prix « bid » et « ask » pour le prix représentatif (p.ex. Bloomberg Generic Price) inférieur à 250 points de base.

Lorsque le marché est considéré comme étant actif, c. à d. si au moins 4 des 5 critères sont respectés, la Banque utilise les prix d'une source de cotation officielle. Dans le cas d'une émission pour laquelle les critères mis en place par la Banque permettent de conclure que le marché est inactif (à partir de 2 critères non respectés), la Banque calcule d'abord un prix par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted Cash flow method ») à partir de courbes de taux d'intérêt et de « spread » déterminés en fonction de la qualité de l'émetteur. Le prix ainsi calculé est ensuite pondéré avec une indication de prix fourni par une source de cotation, même si l'indication de

prix est issue d'un marché pour lequel la Banque a, compte tenu de son analyse marché actif/inactif, émis un doute sur son caractère actif.

Hiérarchie de juste valeur

La Banque utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluations basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par la Banque, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- Juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- Juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.

- Juste valeur de niveau 3 : les données en entrée des modèles de détermination de la juste valeur de niveau 3 sont principalement des données qui ne sont pas directement observables sur un marché. Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes.

Pour déterminer cette hiérarchisation, la Banque a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS),
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap,
- cours de change des devises,
- indices boursiers,
- « credit spreads » des différentes contreparties.

2.3.3.2 Dépréciations des actifs financiers (« impairment ») évalués au coût amorti

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

Pour les dossiers de la banque de détail (« retail banking »), l'estimation du montant irrécouvrable sur des dossiers spécifiques est effectuée à partir d'observations de pertes historiques, alors qu'un jugement d'expert effectué dossier par dossier permet de déterminer le montant irrécouvrable de la clientèle professionnelle (« wholesale banking »). Une correction de valeur spécifique est enregistrée en conséquence.

En ce qui concerne les « indications objectives de dépréciation » telles que déterminées par les normes IFRS, la Banque les assimile à la notion d'« entrée en défaut » par application des règles internes de gestion du risque de crédit définies pour le calcul du ratio d'adéquation des fonds propres selon la « Capital Requirements Regulation » (CRR).

La Banque constitue par ailleurs des « corrections de valeur sur base collective » sur les créances non identifiées sur base individuelle comme étant en défaut, afin de tenir compte du risque de crédit progressif après la date d'octroi du crédit.

Pour calculer cette correction de valeur collective, la Banque se base sur les données historiques des pertes réalisées sur le portefeuille de crédit. Elle détermine ainsi la probabilité de défaut pour les différents types de prêts en fonction de la durée qui s'est écoulée dans la relation de crédit entre l'octroi du prêt et l'entrée en défaut.

La correction de valeur collective, encore appelée dépréciation « Incurred But Not Reported » (IBNR), porte sur l'ensemble des actifs qui n'ont pas subi de dépréciation individuelle et appartenant à la rubrique « Prêts et avances au coût amorti - Clientèle ».

La méthodologie appliquée pour déterminer la correction de valeur collective est basée sur le concept de la perte attendue et se définit comme le produit de l'engagement à la date de calcul de la provision (EaD) par la probabilité de défaut estimée sur base des données historiques (PD) et la perte en cas de défaut (LGD) telle qu'elle est calculée pour la CRR.

En application des normes IFRS, la Banque prend en compte l'incidence de l'évolution des conditions économiques en appliquant des LGD « best estimate » qui surpondèrent les LGD du passé récent par rapport à ceux du passé plus lointain.

2.3.3.3 Dépréciations des actifs disponibles à la vente

La Banque considère les valeurs mobilières du portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » (AFS) comme dépréciées, lorsqu'elle s'attend à une baisse durable des flux de trésorerie futurs contractuels en raison d'« indications objectives de dépréciation ».

Parmi les « indications objectives » figurent :

- les problèmes de trésorerie suite à un ou des retards respectivement de paiement et de remboursement,
- la baisse des notations en-dessous d'un seuil critique (B+),
- la dégradation de la solvabilité.

Dans cette optique, la chute du prix de plus de 20% déclenche automatiquement un test de dépréciation, indépendamment de la présence ou non « d'indications objectives ».

Lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu fixe, la différence entre le prix d'évaluation et le coût amorti sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

De même, lorsque la Banque retient une dépréciation sur des valeurs mobilières à revenu variable, la différence entre le prix d'évaluation et le coût d'acquisition sera renseignée au compte de résultat et ne figurera par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Pour ce qui est des critères objectifs de dépréciation des valeurs mobilières à revenu variable, la Banque n'enregistre une dépréciation que si la juste valeur est durablement inférieure au coût historique. Le suivi, la valorisation et la décision d'appliquer une dépréciation de ces positions se fait par un groupe d'experts en fonction des critères suivants :

- évolution du cours de bourse pour les actifs cotés, respectivement prix de transaction récent,
- évolution de l'actif net sur base des résultats publiés pour les valeurs mobilières non cotées,
- perspectives d'évolution de la contrepartie en termes de modèle d'affaires, chiffres d'affaires et par jugements d'experts.

2.3.3.4 Dépréciations des actifs détenus jusqu'à échéance

Pour les actifs détenus jusqu'à échéance, la Banque applique le même principe en matière de dépréciation que pour les valeurs mobilières à revenu fixe de la catégorie actifs disponibles à la vente.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

La Banque utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, la Banque élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice.

Opérations d'investissement

Les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Opérations de financement

Les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

3. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX RUBRIQUES DU BILAN

3.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et de la « réserve minimale obligatoire » auprès de la Banque centrale du Luxembourg.

La réserve minimale obligatoire est alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg.

Ces fonds ne sont pas disponibles pour financer les opérations courantes de la Banque. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

3.2 LES INSTRUMENTS FINANCIERS

3.2.1 Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme des prix sont classés respectivement comme actifs et comme passifs détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie les valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par la norme IAS 39, la Banque considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de

détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance

Les titres à échéance déterminée et activement cotés en date d'acquisition, que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont comptabilisés sous la rubrique « titres détenus jusqu'à échéance » au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif avec intégration en résultat des primes et décotes étalées sur la durée de vie de l'actif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur (« impairment »). L'étalement des décotes et des primes se fait à la rubrique « résultat d'intérêts » au compte de résultat.

Les conditions de classement en actifs détenus jusqu'à échéance ainsi que les règles strictes de tenue du portefeuille en termes de conditions de transfert et de restrictions de vente ont conduit la Banque à limiter l'utilisation de ce portefeuille. Les actifs détenus jusqu'à échéance, et donc non évalués à la juste valeur, ne sont pas exposés à un risque de variation des taux d'intérêts et ne peuvent dès lors pas être couverts contre ce risque. En revanche, ils peuvent être couverts contre le risque de change et contre le risque de crédit. La Banque investit principalement en titres émis ou garantis par des émetteurs de première qualité, étatiques ou bancaires, dans le cadre de sa politique « asset liability management » (ALM).

La Banque s'est dotée d'une procédure en conformité avec la norme IAS 39 AG 22 (a) détaillant les conditions de ventes avant échéance pour satisfaire à la condition énoncée au paragraphe 9 de la présente norme et pour ne pas susciter le doute quant à l'intention de l'entité de conserver ses autres placements jusqu'à leur échéance.

3.2.3 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente correspondent aux positions qui ont été désignées initialement comme telles, respectivement à celles qui n'ont pas été classées dans l'une des trois autres catégories d'actifs « actifs détenus à des fins de transaction, actifs détenus jusqu'à échéance ou créances évaluées au coût amorti » lors de la comptabilisation initiale.

La catégorie des actifs disponibles à la vente inclut des valeurs mobilières à revenu fixe, les crédits cotés sur un marché actif ainsi que les valeurs mobilières à revenu variable, notamment les investissements en actions et en SICAV. La Banque a par ailleurs opté pour l'évaluation à la juste valeur, selon la norme IAS 39, des participations dans les sociétés associées et les filiales en assimilant lesdits investissements à la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente pour les besoins des comptes annuels individuels. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans le résultat d'intérêts. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

L'évaluation des positions disponibles à la vente se fait à leur juste valeur sur base des prix offerts (« bid price ») pour les titres cotés sur un marché actif ou par l'utilisation de modèles se basant sur des données de marché observables ou des estimations internes. Les plus ou moins-values latentes dégagées par les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées en fonds propres dans la rubrique « réserve de réévaluation ». Les dépréciations d'actifs sont renseignées au compte de résultat et ne figureront par conséquent plus dans les fonds propres sous la rubrique « réserve de réévaluation ».

Lors de la cession d'actifs financiers disponibles à la vente, le résultat réalisé est enregistré au compte de résultat à la rubrique « résultats réalisés sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat ». Si la Banque détient plusieurs investissements dans le même titre, les sorties du stock s'effectueront suivant la méthode « first in - first out » (FIFO).

Les plus ou moins-values latentes et réalisées sur valeurs mobilières à revenu fixe sont dégagées en comparant la juste valeur de l'obligation à son coût amorti. En ce qui concerne les valeurs mobilières à revenu variable, le coût d'acquisition, y compris les frais de transaction, est comparé à la juste valeur pour dégager le résultat.

Les obligations qui font partie du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente et qui sont couvertes contre les variations du taux d'intérêt connaissent un traitement particulier exposé au point suivant.

3.2.4 Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture

La Banque utilise des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard « Plain-Vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des actifs disponibles à la vente et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner des instruments dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

La Banque classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé

de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;

- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par la Banque pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant

être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments dérivés du type IRS.

3.2.5 Opérations sur titres : mises et prises en pension - prêts et emprunts de titres

3.2.5.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan et sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, comme des actifs financiers disponibles à la vente ou comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

La Banque conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ».

La Banque effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Le revenu des contrats de mise et de prise en pension se comptabilise au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.2.5.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.2.6 Prêts et avances évalués au coût amorti

Les prêts et avances évalués au coût amorti se définissent comme étant des actifs financiers intégrant des paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et avances à échéance fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces instruments financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque trimestre, à travers différents indicateurs :

- défaut : cet indicateur a été transposé suivant la définition de la CRR et est utilisé depuis des années ;
- non-performing : ce nouvel indicateur a été transposé suivant la définition de l'Autorité bancaire européenne (ABE) publiée en 2014 ;
- forebearance (Restructuration) : cet indicateur a été transposé début 2014 conformément à la définition de l'Association bancaire européenne ;
- contagion de groupe : en cas de défaut, le besoin d'étendre le défaut à d'éventuelles autres entités du groupe est systématiquement évalué ;
- indicateurs basés sur le bilan de la clientèle professionnelle, comme par exemple :
 - fonds propres insuffisants ;
 - baisse significative du chiffre d'affaires ;
 - capacité d'autofinancement négative.

A l'issue du test de dépréciation, la Banque prend une décision individuelle de dépréciation ou non de chaque dossier sous revue. Le niveau de dépréciation dépend notamment des garanties réelles et personnelles, valorisées en appliquant des « haircuts » prudents, et de la capacité de remboursement estimée du client en question.

La norme IAS 18 impose de considérer les frais de dossier comme des frais d'origination à intégrer au calcul du taux d'intérêt effectif. La méthode actuarielle consiste à étaler les frais et commissions significatifs attachés aux créances à taux fixe sur la durée de vie de l'actif et à les comptabiliser comme un ajustement du taux de rendement effectif de l'actif auquel ils sont attachés. S'ils ne sont pas significatifs, ils sont directement comptabilisés au compte de résultat.

Dans le cas des prêts à taux variable ou ajustable, l'étalement se fera non pas suivant la méthode actuarielle, mais suivant la méthode linéaire.

La Banque ayant opté pour l'évaluation au coût amorti des créances non représentées par un titre, l'évaluation en fonction de la courbe de taux d'intérêt ne se fait que dans le cas d'une couverture du prêt par un instrument dérivé et lorsque la Banque a formellement désigné l'opération comme opération de couverture en accord avec les normes IFRS.

Les actifs financiers à revenu fixe négociés sur un marché inactif et destinés à être détenus jusqu'à leur échéance font également partie de cette catégorie des « prêts et avances au coût amorti ».

3.2.7 Marché interbancaire

3.2.7.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisée au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.7.2 Emissions de titres

A la base, les émissions de la BCEE sont évaluées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », la Banque émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

La Banque a désigné ces opérations comme « fair value hedge » ce qui lui permet de compenser l'effet de marché au niveau du compte de résultat.

3.2.8 Dépréciation des actifs financiers

La Banque déprécie un actif financier lorsqu'il y a indication objective de dépréciation de cet actif, conformément aux instructions de la norme IAS 39.

En ce qui concerne les actifs évalués au coût amorti, le montant recouvrable est net de tout nantissement ou garantie et correspond à la valeur des flux futurs ré-estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial ou au dernier taux d'intérêt effectif disponible pour les instruments à taux variable. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, le montant recouvrable correspond soit à la juste valeur, soit à la valeur actualisée des flux futurs estimés au taux de marché applicable à un actif financier similaire.

Les dotations pour dépréciation du portefeuille disponible à la vente et des créances sont comptabilisées à l'actif en diminution de la rubrique concernée.

On distingue 2 catégories de dépréciation :

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base individuelle : le montant de la dépréciation d'un actif est le résultat de la différence entre sa valeur bilantaire et sa valeur recouvrable. Les actifs financiers sont évalués contrat par contrat. Cependant, les actifs financiers de faible montant, tels que les prêts à la consommation qui présentent des caractéristiques de risques similaires, sont en principe regroupés afin de procéder à une évaluation globale du taux de dépréciation.

Les dépréciations constatées par des corrections de valeur sur base collective : les normes IFRS prévoient, en l'absence de corrections de valeur sur base individuelle, la constitution de corrections de valeur sur base collective pour couvrir le risque de perte potentielle lorsqu'il existe une ou plusieurs indications objectives de perte probable dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts accordés, non utilisés à la date de clôture. A l'heure actuelle, la Banque

n'applique ce principe qu'à la clientèle « retail » renseignée au portefeuille des « Prêts et avances évalués au coût amorti ». Afin de calculer les corrections de valeur sur base collective, la Banque se base sur l'expérience et les données historiques de pertes réalisées. La probabilité de défaut pour les différents types de prêts est calculée en fonction de la durée entre l'octroi du prêt et son entrée en défaut.

Lorsque la Direction estime, sur base d'indications objectives, qu'un actif financier est totalement irrécouvrable, il est entièrement déprécié par dotation du complément nécessaire à la dépréciation éventuelle existante. Si, par la suite, des rentrées de fonds sont actées sur cet actif, elles sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « autres produits d'exploitation ».

3.2.9 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et divers.

3.2.10 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

La Banque comptabilise les commissions en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées au compte de résultat sur la durée de la prestation rendue (frais de dossiers sur prêts, frais de transaction,...),
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée,
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées au compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. En ce qui concerne la rubrique « immobilisations corporelles de placement » prévue par la norme IAS 40, la Banque y renseigne les immeubles donnés en location.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que

l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. La Banque applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :
 - composant gros-œuvre 30 - 50 ans
 - composant parachèvement 1 30 ans
 - composant parachèvement 2 10 ans
 - composant autres 10 - 20 ans
- matériel informatique : 4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels : de 2 à 10 ans
- véhicules : 4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant autres reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine de la Banque sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « autres produits et charges d'exploitation », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Banque considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit essentiellement de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.5 LES CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

3.5.1 La Banque est locataire

La Banque a essentiellement conclu des contrats de location simple pour la location de ses immeubles ou équipements. Les loyers de location sont comptabilisés au compte de résultat. S'il est mis fin anticipativement à un contrat de location, les pénalités à payer sont comptabilisées en tant que charges de l'exercice au cours duquel la résiliation est survenue.

3.5.2 La Banque est bailleuse

Lorsque la Banque donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit

financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

3.6 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée. La Banque accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.6.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restant dus à la clôture.

3.6.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

3.6.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la loi organique du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, les agents-employés bénéficient d'un supplément de pension, à charge de l'établissement, s'ils se trouvent dans les conditions ouvrant droit au régime de pension des fonctionnaires de l'État. Les suppléments de pension concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Par ailleurs, les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Le montant d'une prestation d'un agent fonctionnaire résulte de l'application du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat. En revanche, le montant de la prestation d'un agent-employé résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

L'externalisation, le 1er décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la Banque correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
 - le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
 - la totalité des écarts actuariels ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

Les écarts actuariels sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.6.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments dérivés, indices financiers ou mesures financières.
- liquidité :
 - toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit plus de 50% de ses avoirs dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. Accessoirement, « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 20% de ses avoirs en actions et titres équivalents. Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des avoirs envers un même

émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments financiers du marché monétaire éligibles porteront un rating minimum de A- (Standard&Poors) ; de même, l'émetteur devra être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

Toute modification de la politique d'investissement est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration de la CLP et de l'Autorité de Contrôle.

3.7 PROVISIONS

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour la Banque une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La Banque comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

En maintenant les provisions prudentielles admises sous le référentiel « Lux-Gaap » mais non éligibles sous le référentiel IFRS, la Banque déroge à la norme IAS 37. Les provisions prudentielles comportent :

- la provision forfaitaire : il s'agit de la constitution en franchise provisoire d'impôt d'une provision à caractère général pour risque potentiel sur les postes d'actif et de hors-bilan, risques non encore identifiés au moment de l'établissement du bilan ;
- les postes spéciaux avec une quote-part de réserves : il s'agit de montants susceptibles d'immunisation fiscale correspondant à des plus-values résultant notamment de l'application des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur le revenu (LIR). En vertu de ces articles, des plus-values résultant de l'aliénation, de la conversion ou de la disparition d'un actif peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le

respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de emploi acquis ou constitués par l'entreprise ;

- la provision « Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg » (AGDL) : il s'agit de la constitution, en franchise provisoire d'impôt, d'une provision visant à honorer les engagements de la Banque qui découlent de son adhésion à l'AGDL, système luxembourgeois de garantie des dépôts en vigueur jusqu'en 2015.

Depuis lors, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

La Loi remplace le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels de la Banque au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, ses obligations vis à vis de l'AGDL seront utilisées au fur et à mesure de sa contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), respectivement lors de la constitution du nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions seront à verser annuellement entre 2016 et 2018. Pour l'exercice 2015, une provision à hauteur de 0,2% des dépôts garantis a été effectuée par les établissements de crédit en prévision de ces contributions, contre utilisation de la provision AGDL existante.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

3.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de la Banque sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves ».



4. NOTES AU BILAN¹ (en euros)**4.1 TRÉSORERIE ET COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES**

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous ce poste. Il s'agit de réserves minimales destinées à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale. Dès lors, ces fonds ne sont pas disponibles au financement des opérations courantes de la Banque.

Rubriques ²	31/12/2014	31/12/2015
Caisse	65.189.494	81.173.833
Réserve obligatoire	825.527.835	1.022.181.472
Dépôts auprès des banques centrales	10.650.672	12.375.846
Autres dépôts à vue	-	197.597.078
Total	901.368.001	1.313.328.229

A partir de l'exercice 2015, la Banque a procédé à un reclassement de la rubrique « prêts et avances au coût amorti - établissements de crédit », sous-rubrique « prêts interbancaires » vers la rubrique « trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales », afin de se conformer aux exigences des méthodes de reporting définies par l'ABE. Ce reclassement n'a pas été opéré pour l'exercice 2014 et le montant correspondant de EUR 176.355.780 est encore affecté à la rubrique des « prêts et avances au coût amorti - établissements de crédit ».

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

² Durée inférieure à un an

4.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'analyse sur les instruments financiers est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

4.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	427.936	452.667	880.603	166.342	251.422	417.765
Instruments dérivés (note 4.7.)	256.598.462	65.092.708	321.691.170	154.228.960	46.468.831	200.697.791
Total	257.026.399	65.545.375	322.571.774	154.395.302	46.720.254	201.115.555

Passifs	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments financiers non dérivés	-	123.249	123.249	-	785	785
Instruments dérivés (note 4.7.)	104.566.100	95.210.445	199.776.545	106.791.783	63.539.784	170.331.566
Total	104.566.100	95.333.694	199.899.794	106.791.783	63.540.569	170.332.351

Actifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	161.368	452.667	614.035	166.342	251.422	417.765
<i>Secteur public</i>	94.238	1.493	95.731	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	67.130	205.672	272.803	121.682	63.715	185.397
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	245.501	245.501	44.660	187.708	232.368
Instruments de capitaux propres	266.568	-	266.568	-	-	-
Total	427.936	452.667	880.603	166.342	251.422	417.765
Résultat latent à la clôture	10.727	6.862	17.589	566	-	566

Passifs - Instruments financiers non dérivés	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Ventes à découvert						
<i>Obligations</i>	-	123.249	123.249	-	785	785
<i>Actions</i>	-	-	-	-	-	-
Total	-	123.249	123.249	-	785	785

4.2.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes	1.839.892.884	7.910.288.131	9.750.181.015	2.511.965.171	7.486.574.394	9.998.539.565
<i>Secteur public</i>	286.736.627	2.406.242.581	2.692.979.208	427.812.071	2.224.857.745	2.652.669.817
<i>Etablissements de crédit</i>	1.164.775.869	3.866.456.121	5.031.231.989	1.487.938.200	3.643.625.069	5.131.563.268
<i>Clientèle « corporate »</i>	388.380.388	1.637.589.430	2.025.969.818	596.214.900	1.618.091.580	2.214.306.480
Instruments de capitaux propres	1.104.456.133	-	1.104.456.133	967.927.880	-	967.927.880
<i>Etablissements de crédit</i>	4.261.295	-	4.261.295	4.312.411	-	4.312.411
<i>Clientèle « corporate »</i>	1.099.851.426	-	1.099.851.426	962.882.001	-	962.882.001
<i>Autres</i>	343.412	-	343.412	733.468	-	733.468
Total	2.944.349.017	7.910.288.131	10.854.637.148	3.479.893.051	7.486.574.394	10.966.467.445
Dépréciation d'actifs financiers (« impairment »)	-15.673.808	-47.200.815	-62.874.623	-13.140.711	-47.339.316	-60.480.026
Résultat latent à la clôture	895.544.929	466.915.646	1.362.460.575	753.202.704	350.196.534	1.103.399.237

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente :

	Clientèle « Corporate »		Etablissements de crédit	Secteur public	Total
	ABS/MBS	Autres			
Situation au 1er janvier 2014	48.737.944	9.717.826	13.699.884	-	72.155.656
Dotations	-	-	1.749.978	-	1.749.978
Reprises	-10.550.194	-	-2.499.884	-	-13.050.078
Amortissements de créances	-	-	-	-	-
Ecart de change	1.394.380	624.689	-	-	2.019.069
Situation au 31 décembre 2014	39.582.130	10.342.515	12.949.978	-	62.874.623
Situation au 1er janvier 2015	39.582.130	10.342.515	12.949.978	-	62.874.623
Reclassement	-	1.749.978	-1.749.978	-	-
Dotations	-	3.002.020	-	-	3.002.020
Reprises	-7.046.650	-	-	-	-7.046.650
Amortissements de créances	-	-	-	-	-
Ecart de change	1.042.626	607.408	-	-	1.650.035
Situation au 31 décembre 2015	33.578.106	15.701.922	11.200.000	-	60.480.026

Résultat latent sur actifs financiers disponibles à la vente :

La ventilation du résultat latent à la clôture se présente comme suit :

Les instruments de dettes

Les instruments de dettes regroupent des obligations à taux variable, des obligations à taux fixe, ainsi que des obligations structurées. Les obligations à taux fixe et les obligations structurées sont transformées en taux variable par l'utilisation d'instruments dérivés (« asset-swaps »). La Banque assimile ces opérations à des couvertures de juste valeur. Les efficacités prospectives et rétrospectives des opérations de couverture sont proches de 100%.

31/12/2015	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	
	Variation de valeur non couverte (« credit et liquidity spread »)	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	Taux d'efficience rétrospectif
Obligations à taux fixe et structurées	34.350.120	333.788.834	-333.788.834	100,00%
Obligations à taux variable	2.476.449			

31/12/2014	Ajustement de juste valeur des instruments de dettes		Ajustement de juste valeur de la jambe du swap couvrant l'actif	
	Variation de valeur non couverte (« credit et liquidity spread »)	Variation de valeur couverte (taux d'intérêt et prix)	Variation de valeur de couverture	Taux d'efficience rétrospectif
Obligations à taux fixe et structurées	58.164.031	414.328.634	-416.144.603	100,44%
Obligations à taux variable	10.239.788			

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dette	2014	2015
Situation au 1er janvier	9.286.093.904	9.750.181.015
Acquisitions	2.544.188.484	2.210.496.540
Ventes	-72.816.080	-33.118.160
Remboursements	-2.214.283.751	-1.844.341.731
Résultats réalisés	236.042	441.590
Proratas d'intérêts	-8.959.581	-23.337.189
Evaluations latentes	153.068.806	-112.117.050
Dépréciations	9.905.720	3.002.003
Différence de change	52.747.470	47.332.547
Situation au 31 décembre	9.750.181.015	9.998.539.565

Les instruments de capitaux propres

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Instruments de capitaux propres	1.104.456.133	967.927.880
Total	1.104.456.133	967.927.880
Dépréciations d'actifs financiers	-10.342.514	-10.949.922
Résultat latent à la clôture	879.728.123	732.783.835

4.3 PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DANS LES FILIALES

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2015
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.241.253
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	32.389.200
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	27.425.250
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	4.938.281
FS-B S.à.r.l.	28,70	3.003.694	3.003.694
FS-T S.à.r.l.	28,70	1.104.793	1.104.793
Visalux S.C.	36,26	412.506	8.690.425
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	16.856.760	80.396.932
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	12.047.625	56.758.350
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	752.238
Lux-Fund Advisory S.A.	52,81	53.385	678.436
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	2.198.358
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	5.863.552
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	58.001.501
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	15.691.260
Total		62.368.361	300.133.524

Entreprises associées et filiales	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur d'évaluation 2014
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	2.212.431
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	40.786.400
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	31.942.350
Europay Luxembourg S.C.	25,40	96.279	442.308
FS-B S.à.r.l.	28,70	3.003.694	3.003.694
FS-T S.à.r.l.	28,70	1.104.793	1.104.793
Visalux S.C.	36,26	412.506	762.329
La Luxembourgeoise S.A.	40,00	16.856.760	78.651.244
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00	12.047.625	63.558.140
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	-
Lux-Fund Advisory S.A.	51,92	52.406	617.751
BCEE Asset Management S.A.	90,00	1.137.500	2.001.020
Bourbon Immobilière S.A.	99,90	3.746.952	5.863.552
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	100,00	24.789	37.171.013
Spuerkeess Ré S.A.	100,00	3.900.000	11.320.150
Total		62.367.381	279.437.175

Dépréciations des parts dans les entreprises associées et dans les filiales :

	Entreprises associées et filiales
Situation au 1er janvier 2015	5.000.000
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2015	5.000.000

Le stock de provision correspond à une perte de valeur durable sur la société BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A..

4.4 TITRES DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Instruments de dettes						
<i>Secteur public</i>	45.272.433	680.696.311	725.968.744	89.255.453	876.492.822	965.748.275
<i>Etablissements de crédit</i>	1.275.551.495	2.000.035.246	3.275.586.741	715.001.018	2.093.586.193	2.808.587.211
<i>Clientèle « corporate »</i>	200.176.977	497.665.314	697.842.291	233.828.001	675.337.939	909.165.940
Total	1.521.000.905	3.178.396.870	4.699.397.776	1.038.084.472	3.645.416.954	4.683.501.426

La Banque n'a pas acté de dépréciation sur les titres détenus jusqu'à échéance.

La diminution des actifs de cette rubrique s'explique par le non remplacement d'actifs venus à échéance dans le contexte des réinvestissements de passifs à échéance inférieure à deux ans dans des obligations de même durée.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Titres détenus jusqu'à échéance	2014	2015
Situation au 1er janvier	4.785.557.990	4.699.397.776
Acquisitions	1.465.789.580	1.530.998.811
Remboursements	-1.527.240.017	-1.531.637.151
Proratas d'intérêts	-24.709.777	-15.505.388
Différence de change	-	247.379
Situation au 31 décembre	4.699.397.776	4.683.501.426

4.5 NANTISSEMENT DE TITRES

Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Instruments de dettes émis par le secteur public	331.666.372	250.169.147
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	576.288.531	136.080.118
Instruments de dettes émis - autres	-	11.496.150
Instruments de capitaux propres	100.719	13.457.516
Total	908.055.622	411.202.931

Les instruments de dettes sont issus principalement des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente ainsi que du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance.

La diminution observée au niveau des instruments de dettes s'explique par un nombre plus faible de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2015.

Titres prêtés et autres nantisements

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	2.923.374	177.989.435
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	248.225.491	22.376.369
Instruments de dettes émis - autres	3.989.417	-
Autres nantisements		
Instruments de dettes émis par le secteur public	37.794.400	37.184.960
Total	292.932.682	237.550.764

4.6 OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Obligations convertibles	9.007.436	-

Les obligations convertibles dans lesquelles la Banque a investi font partie du portefeuille des actifs disponibles à la vente. Au 31 décembre 2015, la Banque ne détient plus d'obligations convertibles dans son portefeuille.



Le Musée de la Banque

4.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Rubriques au 31/12/2015	Actif	Passif	Notionnel
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	200.697.791	170.331.566	19.516.887.031
Opérations liées au taux de change	145.598.727	93.731.726	13.104.220.860
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	145.578.609	93.711.640	12.909.650.578
- <i>autres</i>	20.117	20.086	194.570.282
Opérations liées au taux d'intérêts	49.904.951	71.403.808	1.855.947.923
- <i>IRS</i>	48.339.956	69.532.422	1.647.953.336
- <i>autres</i>	1.564.995	1.871.386	207.994.587
Opérations liées aux capitaux propres	5.194.113	5.194.113	4.533.816.085
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	5.194.113	5.194.113	4.533.816.085
Opérations liées au risque de crédit	-	1.918	22.902.162
- <i>Dérivés de crédit (CDS)</i>	-	1.918	22.902.162
Couverture de juste valeur (micro)	56.524.246	801.865.324	9.984.086.409
Opérations liées au taux de change	43.647.665	201.534.710	2.655.377.634
- <i>CCIS</i>	43.647.665	201.534.710	2.655.377.634
Opérations liées au taux d'intérêts	5.863.014	519.786.850	6.024.570.165
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	5.863.014	519.786.850	6.024.570.165
Opérations liées aux autres indices	7.013.567	80.543.765	1.304.138.610
- <i>IRS (autres indices)</i>	7.013.567	80.543.765	1.304.138.610
Couverture de juste valeur (macro)	7.569.597	87.942.227	866.183.649
Opérations liées au taux d'intérêts	7.569.597	87.942.227	866.183.649
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	7.569.597	87.942.227	866.183.649
Couverture de flux de trésorerie	13.408.685	2.669.396	375.105.385
Opérations liées au taux de change	6.870.920	2.669.396	330.305.385
- <i>CCIS</i>	6.870.920	2.669.396	330.305.385
Opérations liées au taux d'intérêts	6.537.765	-	44.800.000
- <i>IRS</i>	6.537.765	-	44.800.000

Rubriques au 31/12/2014	Actif	Passif	Notionnel
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	321.691.170	199.776.545	15.009.874.345
Opérations liées au taux de change	252.004.034	92.124.749	10.464.420.562
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	251.929.937	92.033.363	10.282.689.960
- <i>autres</i>	74.097	91.386	181.730.602
Opérations liées au taux d'intérêts	68.472.178	106.404.602	2.702.241.929
- <i>IRS</i>	65.909.902	103.646.776	2.484.960.501
- <i>autres</i>	2.562.276	2.757.826	217.281.429
Opérations liées aux capitaux propres	1.214.959	1.214.914	1.822.645.879
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	1.214.959	1.214.914	1.822.645.879
Opérations liées au risque de crédit	-	32.280	20.565.976
- <i>Dérivés de crédit (CDS)</i>	-	32.280	20.565.976
Couverture de juste valeur (micro)	91.252.055	888.634.467	9.918.815.985
Opérations liées au taux de change	77.368.171	127.481.920	2.411.331.779
- <i>CCIS</i>	77.368.171	127.481.920	2.411.331.779
Opérations liées au taux d'intérêts	5.440.495	660.662.438	6.165.325.833
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	5.440.495	660.662.438	6.165.325.833
Opérations liées aux autres indices	8.443.388	100.490.108	1.342.158.374
- <i>IRS (autres indices)</i>	8.443.388	100.490.108	1.342.158.374
Couverture de juste valeur (macro)	-	102.608.167	567.821.796
Opérations liées au taux d'intérêts	-	102.608.167	567.821.796
- <i>IRS (taux d'intérêt)</i>	-	102.608.167	567.821.796
Couverture de flux de trésorerie	7.987.964	-	50.200.000
Opérations liées au taux d'intérêts	7.987.964	-	50.200.000
- <i>IRS</i>	7.987.964	-	50.200.000

4.8 VARIATION DE JUSTE VALEUR D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS CONTRE LE RISQUE DE TAUX

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	76.670.572	52.453.419
Total	76.670.572	52.453.419

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti - Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2014 à 2015 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

4.9 PRÊTS ET AVANCES AU COÛT AMORTI – ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Prêts interbancaires	3.296.979.731	3.767.754	3.300.747.485	3.297.098.213	5.285.818	3.302.384.031
Prise en pension	2.016.751.155	195.332	2.016.946.487	1.981.927.781	88.203	1.982.015.984
Crédits Roll-over	1.646.396	-	1.646.396	42.146.088	-420.710	41.725.378
Location financement	21.284	296.442	317.725	107.322	126.745	234.067
Valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	-	152.234.534	60.427.343	212.661.878
Autres	58.161.338	-	58.161.338	58.586.858	-	58.586.858
Sous-total	5.373.559.903	4.259.528	5.377.819.431	5.532.100.797	65.507.400	5.597.608.197
Crédits confirmés non utilisés			1.319.002.095			414.589.158
Dépréciations d'actifs financiers			-48.631			-

Dans le cas des opérations de prise en pension, la Banque devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit respectivement de vendre et de collatéraliser ces titres. En date du 31 décembre 2015, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

A partir de l'exercice 2015, la Banque a procédé à un reclassement de la rubrique « prêts et avances au coût amorti- établissements de crédit », sous-rubrique « prêts interbancaires » vers la rubrique « trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales », afin de se conformer aux exigences des méthodes de reporting définies par l'ABE. Ce reclassement n'a pas été opéré pour l'exercice 2014 et le montant correspondant de EUR 176.355.780 est encore affecté à la rubrique des « prêts et avances au coût amorti - établissements de crédit ».

La Banque, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés, suivant l'ABE.

Dépréciations sur prêts et avances – Etablissements de crédit

Etablissements de crédit	
Situation au 1er janvier 2014	514.429
Dotations	583
Reprises	-
Amortissements de créances	-466.381
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2014	48.631
Situation au 1er janvier 2015	48.631
Reclassement	-48.631
Dotations	-
Reprises	-
Amortissements de créances	-
Ecart de change	-
Situation au 31 décembre 2015	-

4.10 PRÊTS ET AVANCES AU COÛT AMORTI – CLIENTÈLE

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle « retail »	358.843.068	10.963.152.638	11.321.995.706	385.109.542	11.718.515.817	12.103.625.359
Clientèle « corporate »	1.762.991.159	2.873.247.526	4.636.238.684	1.610.776.748	3.144.158.817	4.754.935.565
Secteur public	360.370.965	1.992.650.036	2.353.021.001	870.427.825	1.495.849.374	2.366.277.199
Sous-total	2.482.205.193	15.829.050.199	18.311.255.392	2.866.314.115	16.358.524.008	19.224.838.123
Crédits confirmés non utilisés			3.670.251.784			4.540.799.967
Dépréciations d'actifs financiers			-112.977.594			-95.013.749

Dont opérations de location financement :

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Location financement	9.724.090	85.156.837	94.880.927	15.801.208	90.963.700	106.764.908
Sous-total	9.724.090	85.156.837	94.880.927	15.801.208	90.963.700	106.764.908

Dépréciations sur prêts et avances - Clientèle

	Clientèle retail	Corporate	Secteur public	Total
Situation au 1er janvier 2014	24.935.186	81.497.349	-	106.432.536
Dotations	10.448.164	19.610.743	-	30.058.907
Reprises	-2.976.296	-18.361.295	-	-21.337.591
Amortissements de créances (*)	-516.982	-2.208.288	-	-2.725.270
Ecart de change	-	549.012	-	549.012
Situation au 31 décembre 2014	31.890.072	81.087.522	-	112.977.594
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	18.340.135	81.087.522	-	99.427.657
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	13.549.937	-	-	13.549.937
Total	31.890.072	81.087.522	-	112.977.594
Situation au 1er janvier 2015	31.890.072	81.087.522	-	112.977.594
Dotations	6.284.911	11.919.145	-	18.204.056
Reprises	-7.061.655	-27.883.135	-	-34.944.789
Amortissements de créances (*)	-524.497	-970.380	-	-1.494.877
Ecart de change	-	271.766	-	271.766
Situation au 31 décembre 2015	30.588.831	64.424.918	-	95.013.749
Dépréciations d'actifs sur risques individuels	16.741.289	64.424.918	-	81.166.207
Dépréciations d'actifs sur risques collectifs	13.847.542	-	-	13.847.542
Total	30.588.831	64.424.918	-	95.013.749

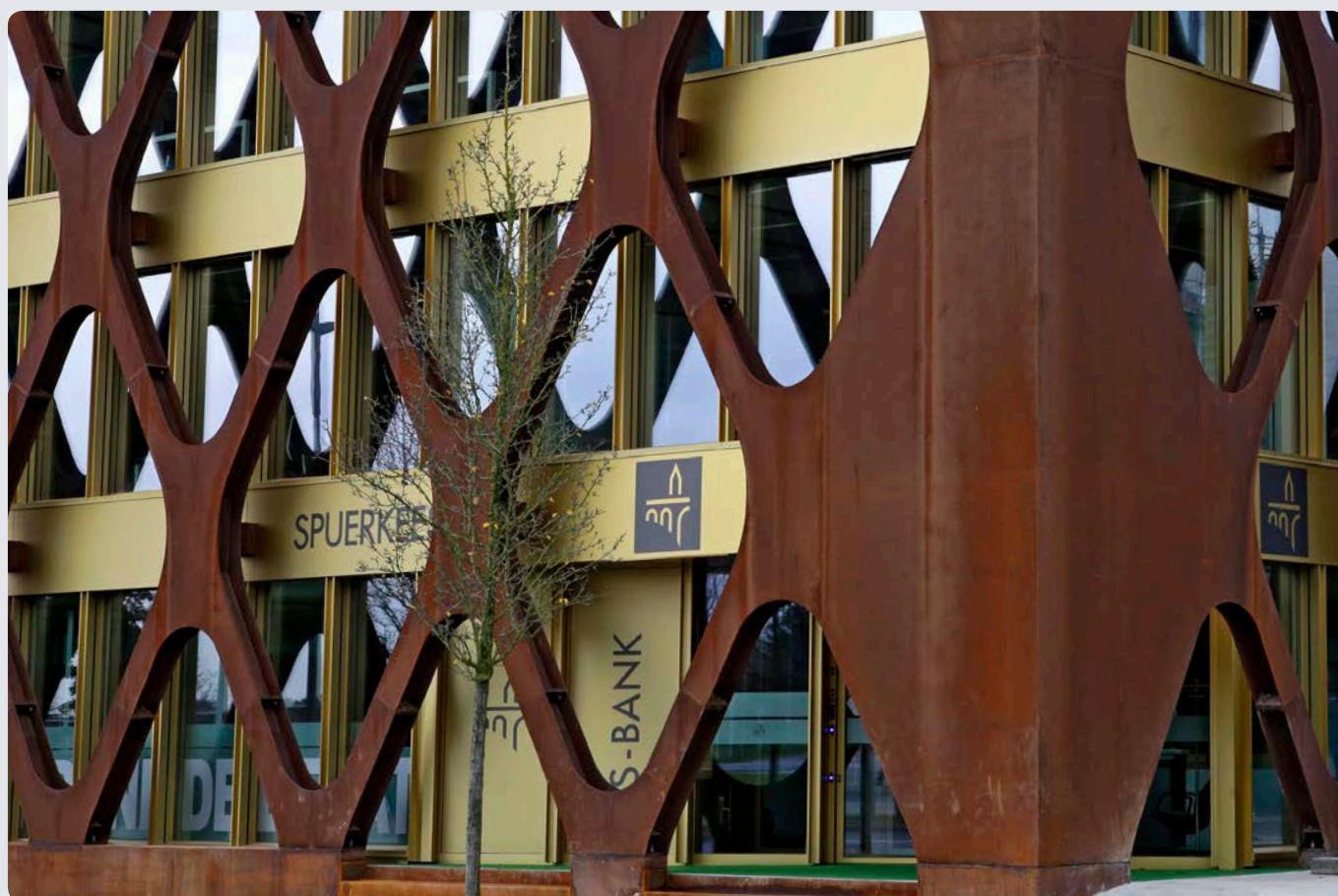
(*) L'amortissement de créances représente le montant définitivement abandonné par la Banque sur des créances dépréciées.

Encours des prêts ayant généré des dépréciations : EUR 225.673.254 au 31 décembre 2015, contre EUR 335.238.871 un an plus tôt. Les corrections de valeur couvrent le montant principal et les intérêts.

En plus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti de la clientèle, la Banque publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que la Banque aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2015	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		Encours	Dépréciation	Total	
Clientèle « retail »	47.512.488	10.102.172	1.233.884	8.868.288	56.380.776
Clientèle « corporate »	199.238.006	36.725.200	20.834.492	15.890.708	215.128.714
Total	246.750.494	46.827.372	22.068.376	24.758.996	271.509.490

au 31/12/2014	Encours restructurés non-dépréciés	Encours restructurés dépréciés			Total encours restructurés
		Encours	Dépréciation	Total	
Clientèle « retail »	35.223.993	4.451.912	585.638	3.866.274	39.090.267
Clientèle « corporate »	147.563.298	115.924.333	36.539.768	79.384.565	226.947.863
Total	182.787.291	120.376.246	37.125.406	83.250.839	266.038.131



Agence J.-F. Kennedy

4.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES À USAGE PROPRE

	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2015	245.348.383	61.535.340	306.883.724
Entrée	121.202.181	10.793.974	131.996.155
Transfert exceptionnel	89.344	-	89.344
Sortie	-108.347	-9.222.340	-9.330.687
Situation au 31 décembre 2015	366.531.561	63.106.974	429.638.536
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2015	103.865.831	31.169.229	135.035.061
Reprises	-108.347	-9.222.340	-9.330.687
Dotations	7.962.629	8.568.919	16.531.548
Situation au 31 décembre 2015	111.720.113	30.515.808	142.235.922
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2015	141.482.552	30.366.111	171.848.663
Situation au 31 décembre 2015	254.811.448	32.591.166	287.402.615
	Terrains et constructions	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1er janvier 2014	242.560.439	53.996.779	296.557.219
Entrée	3.604.290	12.287.416	15.891.706
Sortie	-816.346	-4.748.855	-5.565.201
Situation au 31 décembre 2014	245.348.383	61.535.340	306.883.724
Amortissements cumulés			
Situation au 1er janvier 2014	96.938.545	28.128.857	125.067.403
Reprises	-816.346	-4.748.855	-5.565.201
Dotations	7.743.632	7.789.227	15.532.859
Situation au 31 décembre 2014	103.865.831	31.169.229	135.035.061
Valeur comptable nette			
Situation au 1er janvier 2014	145.621.894	25.867.922	171.489.816
Situation au 31 décembre 2014	141.482.552	30.366.111	171.848.663

L'augmentation significative de la valeur comptable nette est liée à l'acquisition au début du premier trimestre 2015, de l'ancien bâtiment « ARBED ».

4.12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE PLACEMENT

Situation au 1er janvier 2015	30.438.089
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	230.529
Transfert exceptionnel	-89.344
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2015	30.579.274

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2015	14.323.707
Reprises	-
Dotations	1.040.768
Situation au 31 décembre 2015	15.364.475

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2015	16.114.382
Situation au 31 décembre 2015	15.214.799

Situation au 1er janvier 2014	30.004.894
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	433.195
Sortie	-
Situation au 31 décembre 2014	30.438.089

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2014	13.305.799
Reprises	-
Dotations	1.017.908
Situation au 31 décembre 2014	14.323.707

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2014	16.699.095
Situation au 31 décembre 2014	16.114.382

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élevèrent à EUR 2.712.149 pour l'exercice 2015, contre EUR 2.650.843 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2015 en relation avec les immeubles de placement s'élevèrent à EUR 435.931 contre EUR 512.052 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 59.812.131 à la fin de l'exercice 2015, contre EUR 61.456.644 à la fin de l'exercice 2014. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles,
- état général de l'immeuble,
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce,
- superficie de l'objet.

4.13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Situation au 1er janvier 2015	30.230.768
Entrée	9.479.520
Sortie	-11.964.971
Situation au 31 décembre 2015	27.745.317

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2015	17.486.627
Reprises	-11.964.971
Dotations	7.206.449
Situation au 31 décembre 2015	12.728.105

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2015	12.744.140
Situation au 31 décembre 2015	15.017.211

Situation au 1er janvier 2014	33.880.378
Entrée	8.574.070
Sortie	-12.223.680
Situation au 31 décembre 2014	30.230.768

Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2014	21.621.286
Reprises	-12.223.680
Dotations	8.089.021
Situation au 31 décembre 2014	17.486.627

Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2014	12.259.091
Situation au 31 décembre 2014	12.744.140

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.14 AUTRES ACTIFS

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Autres	2.952.708	1.497.949
Total	2.952.708	1.497.949

4.15 IMPÔTS : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels l'entreprise pourrait être assujettie en raison du décalage entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2015, la Banque enregistre une dette d'impôts courants de EUR 98.146.636.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, la Banque calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2015, la Banque enregistre un actif d'impôts différés de EUR 91.837.165 et un passif d'impôts différés de EUR 30.467.812.

4.15.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Impôts différés	67.982.229	91.837.165
Actifs d'impôts	67.982.229	91.837.165

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	-	1.853.467
Instruments de dettes - application de la juste valeur	4.481.462	9.028.872
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	840.720	1.032.838
Fonds de pension - écart actuariel	62.660.047	79.921.988
Actifs d'impôts différés	67.982.229	91.837.165

4.15.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Impôts courants	61.347.574	98.146.636
<i>Impôt sur le revenu</i>	34.420.625	57.558.842
<i>Impôt commercial</i>	26.926.949	40.566.394
<i>Impôt sur la fortune</i>	-	21.400
Impôts différés	37.716.503	30.467.812
Passifs d'impôts	99.064.077	128.614.448

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	2.332.695	1.908.943
Instruments de dettes - application de la juste valeur	24.469.058	19.789.595
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	5.022.513	3.666.882
Fonds de pension - écart actuariel	5.892.237	5.102.392
Passifs d'impôts différés	37.716.503	30.467.812

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat.

Rubriques	31/12/2014	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2015
Impôts différés actifs	67.982.229	23.854.936	-	91.837.165
Impôts différés passifs	-37.716.503	7.248.691	-	-30.467.812
Impôts différés actifs / passifs nets	30.265.726	31.103.627	-	61.369.353

Rubriques	31/12/2013	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2014
Impôts différés actifs	61.060.229	6.922.000	-	67.982.229
Impôts différés passifs	-28.050.091	-9.666.411	-	-37.716.503
Impôts différés actifs / passifs nets	33.010.138	-2.744.412	-	30.265.726

4.16 ÉMISSIONS DE TITRES

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Bons de caisse	256.646.804	311.026.466	567.673.270	183.321.626	223.213.925	406.535.551
Papier commercial	3.995.528.887	-	3.995.528.887	3.760.296.156	-	3.760.296.156
Medium Term Notes et autres émissions	1.282.503.215	430.521.056	1.713.024.272	1.401.904.454	222.628.878	1.624.533.332
Total	5.534.678.905	741.547.522	6.276.226.429	5.345.522.236	445.842.803	5.791.365.039
<i>dont :</i>						
- Émissions subordonnées	23.820.069	128.762.299	152.582.368	25.683.615	102.028.137	127.711.752

La Banque a émis des EMTN pour un nominal de EUR 1.404.675.877 au cours de l'année 2015, contre EUR 1.468.212.722 au cours de l'année précédente.

Nouvelles émissions	2014	2015
avec échéance < 2 ans	1.180.352.481	1.323.863.943
avec échéance entre 2 ans et 5 ans	57.500.000	-
avec échéance au-delà de 5 ans	230.360.242	80.811.934
Total	1.468.212.722	1.404.675.877
<i>dont :</i>		
- Émissions structurées (en valeur d'émission)	1.468.212.722	1.404.675.877

Les principales structures émises en 2015 sont de type « Floater ».

Émissions venues à échéance ou remboursées anticipativement pendant respectivement l'année 2015 et l'année 2014 :

	2014	2015
Échéances / remboursements	802.474.288	1.580.183.207
Total	802.474.288	1.655.983.531
<i>dont :</i>		
- Émissions subordonnées (en valeur d'émission)	20.000.000	23.800.000
- Émissions structurées (en valeur d'émission)	763.474.288	1.565.603.207

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a procédé au rachat d'émissions propres pour une valeur de EUR 1.290.000 (EUR 1.455.000 au cours de l'exercice 2014).

Détail au 31 décembre 2015 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2001-2016	2,700	EUR	25.000.000	1.108.830	23.891.170
Emprunt 2000-2020	0,287	EUR	8.600.000	7.963.094	636.906
Emprunt 2001-2021	0,399	EUR	11.000.000	11.000.000	-
Emprunt 2001-2021	0,399	EUR	30.000.000	30.000.000	-
Emprunt 2002-2022	0,458	EUR	50.000.000	50.000.000	-
Total			124.600.000	100.071.924	24.528.076

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 1.871.271 au 31 décembre 2015, contre EUR 2.539.462 au 31 décembre 2014.

4.17 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI – ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Dépôts interbancaires	3.137.822.721	128.535.262	3.266.357.983	3.863.496.486	189.372.404	4.052.868.890
Mise en pension	878.142.548	195.332	878.337.880	386.750.291	9.859	386.760.150
Total	4.015.965.269	128.730.594	4.144.695.863	4.250.246.777	189.382.263	4.439.629.040

4.18 DÉPÔTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI – CLIENTÈLE PRIVÉE ET SECTEUR PUBLIC

Rubriques	31/12/2014			31/12/2015		
	=<1 an	> 1 an	total	=<1 an	> 1 an	total
Clientèle privée	20.129.751.632	708.788.158	20.838.539.790	21.073.993.698	1.222.276.989	22.296.270.687
- Comptes à vue et à préavis	5.862.870.842	-	5.862.870.842	6.907.392.072	-	6.907.392.072
- Comptes à terme	4.133.071.980	708.788.158	4.841.860.138	3.675.498.281	1.222.276.989	4.897.775.270
- Epargne	10.133.704.369	-	10.133.704.369	10.464.286.356	-	10.464.286.356
- Mise en pension	104.441	-	104.441	26.816.989	-	26.816.989
Secteur public	4.279.892.133	115.177	4.280.007.310	4.675.925.127	10.201.657	4.686.126.784
Total	24.409.643.765	708.903.335	25.118.547.100	25.749.918.825	1.232.478.646	26.982.397.471

4.19 FONDS DE PENSION – PLAN DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2014	31/12/2015
Taux d'actualisation pour les personnes actives	2,00%	2,20%
Taux d'actualisation pour les rentiers	1,60%	1,80%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,50%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,50%	2,25%
Rendement induit	1,75%	1,98%

Le rendement induit de 1,98% en 2015 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2015.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2014	31/12/2015
Coût des services rendus	6.393.635	7.364.779
Coût financier	12.424.677	8.696.608
Rendement induit	-9.717.234	-6.252.608
Total	9.101.078	9.808.779

Engagements de pension :

	2014	2015
Situation au 1er janvier des engagements	420.123.658	495.752.808
Coût des services rendus	6.393.635	7.364.779
Coût financier	12.424.677	8.696.608
Prestations payées	-11.733.292	-11.732.352
Ecart actuariel	68.544.130	59.075.773
Situation au 31 décembre des engagements	495.752.808	559.157.615

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, la Banque ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 11.732.352 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2014.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2014	2015
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	97.411.333	53.125.164
- hypothèses financières	97.411.333	-21.751.712
- hypothèses démographiques	-	74.876.876
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	-28.867.203	5.950.609
Total écart actuariel :	68.544.130	59.075.773

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2015	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	63.377.905	-54.137.750
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-65.706.430	76.033.055
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-22.705.695	24.138.131
Variation des tables de mortalités (-/+ 5 ans)	116.021.721	-109.053.482
Effet cumulé :	90.987.501	-63.020.046

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2014	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	51.551.101	-44.588.557
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-46.521.717	65.786.533
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 50 bps)	-36.395.187	40.707.112
Variation des tables de mortalités (-/+ 5 ans)	90.927.444	-83.581.645
Effet cumulé :	59.561.641	-21.676.557

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2014	31/12/2015
Duration moyenne de l'engagement de pension	19,58 années	21,36 années
Analyse des échéances des engagements à payer	495.752.808	559.157.616
Pensions de l'exercice non encore remboursées	6.703.374	6.733.651
Engagements à payer jusqu'à 12 mois	12.527.944	12.435.454
Engagements à payer entre 1 à 3 ans	26.263.622	26.170.543
Engagements à payer entre 3 à 6 ans	41.401.113	41.331.965
Engagements à payer entre 6 à 11 ans	71.786.740	71.388.676
Engagements à payer entre 11 à 16 ans	71.993.271	73.447.846
Engagements à payer au delà de 16 ans	265.076.744	327.649.481

Actifs du plan de pension :

	2014	2015
Situation au 1er janvier des actifs	328.575.131	356.431.857
Paiement de pensions	-11.733.292	-11.732.352
Contribution	9.646.755	31.718.541
Rendement induit	9.717.234	6.252.608
Ecart d'évaluation	20.226.030	-2.703.099
Situation au 31 décembre des actifs	356.431.857	379.967.554

En 2015, la Banque a réalisé une contribution annuelle de EUR 7.718.541 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 contre une contribution de EUR 9.646.755 une année plus tôt. La contribution exceptionnelle au titre de l'année 2015 sert à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R.

Investissements du plan de pension :

2015	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	150.743.047	123.060.588	-	273.803.634
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	49.883.790	49.883.790
Autres actifs (essentiellement dépôts)	56.280.130	-	-	56.280.130
Total	207.023.177	123.060.588	49.883.790	379.967.554

2014	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	157.645.849	84.760.890	50.118.155	292.524.894
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	27.660.750	27.660.750
Autres actifs (essentiellement dépôts)	36.246.213	-	-	36.246.213
Total	193.892.062	84.760.890	77.778.905	356.431.857

Engagements nets de pension :

	2013	2014	2015
Engagements de pension	420.123.658	495.752.808	559.157.616
Juste valeur des actifs du plan	-328.575.131	-356.431.857	-379.967.554
Engagements non financés	91.548.527	139.320.951	179.190.062

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1er janvier 2015	130.053.949
Variation nette 2015	61.778.872
Stock au 31 décembre 2015	191.832.821
Stock au 1er janvier 2014	81.735.848
Variation nette 2014	48.318.101
Stock au 31 décembre 2014	130.053.949

Au titre de l'exercice 2016, la contribution totale estimée de la Banque au fonds de pension sera de EUR 33.871.709. Cette contribution se scinde en une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 destinée à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R et une contribution annuelle de EUR 9.871.709.

4.20 PROVISIONS

Mouvements de l'exercice :

	2014	2015
Situation au 1er janvier	440.545.909	497.987.553
Dotations	60.971.337	40.913.811
Reprises	-1.724.509	-1.155.299
Utilisation	-1.805.183	-2.555.856
Situation au 31 décembre	497.987.553	535.190.209

Le poste « Provisions » renseigne, outre les provisions à constituer en application de la norme IAS 37, les provisions à caractère prudentiel admises sous le référentiel « Lux-GAAP ». Parmi les provisions à caractère prudentiel, nous comptons d'abord la provision AGDL dont le stock s'élève à EUR 224.800.033 au 31 décembre 2015, contre EUR 244.400.967 au 31 décembre 2014. La diminution de cette provision s'explique par son utilisation pour la constitution d'une provision de 0,2% des dépôts garantis ou EUR 17.122.078 en prévision des contributions annuelles au Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL) à partir de l'exercice 2016 d'une part, et, d'autre part, pour le virement de la contribution en espèces au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) à hauteur de EUR 2.478.856 au titre de l'exercice 2015.

Une deuxième provision à caractère prudentiel est la provision forfaitaire, dont l'objectif est la constitution au cours du temps, et de manière anticyclique, de réserves afin de couvrir la matérialisation de risques de crédit imprévisibles (« unexpected losses »). Au titre de l'exercice 2015, la Banque a acté une dotation de EUR 15.000.000 contre une dotation de EUR 44.000.000 au titre de l'exercice 2014.

La troisième provision à caractère prudentiel est réalisée au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR. Le stock de cette provision s'élève à EUR 30.097.281 à la fin de l'exercice 2015 contre EUR 30.609.864 un an plus tôt.

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges, à des garanties données ou engagements contractés vis-à-vis des clients et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes et au titre des futures contributions au FGDL.

4.21 AUTRES PASSIFS

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Valeurs à payer à court terme ⁽¹⁾	11.424.627	3.818.853
Créanciers privilégiés ou garantis	28.068.872	23.843.865
Total	39.493.500	27.662.718

(1) Les valeurs à payer à court terme représentent principalement des montants à régler par la Banque dans sa qualité de prestataire de services en relation avec les chèques, coupons, titres, virements, etc.

4.22 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, sont les sociétés consolidées, les sociétés mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants de la Banque.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

4.22.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

	31/12/2014	31/12/2015
Dépôts des filiales auprès de la Banque	50.396.083	58.908.416
Intérêts sur dépôts	32.258	17.854

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés à des parties liées.

4.22.2 Entités étatiques

La Banque, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur la Banque qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, la Banque publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques.

en euros	31/12/2014	31/12/2015
ACTIFS (principalement prêts évalués au coût amorti)	3.558.439.790	3.596.212.235
en euros	31/12/2014	31/12/2015
PASSIFS (dépôts évalués au coût amorti)	3.276.311.324	3.160.746.884

4.22.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2014	31/12/2015
Organe d'administration (9 administrateurs)	118.700	120.450
Organe de direction (5 directeurs)	987.379	1.014.106
Total	1.106.079	1.134.556

Les membres de l'organe de direction bénéficient des avantages liés au plan de pension à prestations définies au même titre que les agents de la Banque.

4.22.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2015
Organe d'administration (9 administrateurs)	2.614.118	2.594.592
Organe de direction (5 directeurs)	1.236.653	1.773.559
Total	3.850.771	4.368.151

4.23 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

	2014	2015
Contrôle légal des comptes annuels	527.000	494.500
Autres services d'assurance	114.750	135.380
Services fiscaux	-	-
Autres	268.715	157.275
Total	910.465	787.155

4.24 ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Garanties d'achèvement	300.138.107	323.133.147
Lettres de crédit	45.245.146	41.223.892
Contre-garanties	412.772.996	408.246.517
Crédits documentaires	19.329.722	13.191.609
Autres	10.280.916	6.406.041
Total	787.766.889	792.201.205

Engagements

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	10.503.882	9.993.882
Crédits confirmés non utilisés	4.989.253.879	4.955.389.125
<i>Financements</i>	1.815.957.420	2.289.688.993
<i>Comptes courants</i>	1.327.317.918	1.737.325.997
<i>Contrats « Money market »</i>	1.488.144.260	471.196.867
<i>Autres</i>	357.834.280	457.177.269
Autres	33.745.926	160.680.424
Total	5.033.503.687	5.126.063.431

Les chiffres relatifs à l'exercice 2014 ont été retraités afin de livrer le même niveau de détail que ceux relatifs à l'exercice 2015.

La Banque a par ailleurs décidé d'acquérir une participation de 12% dans le capital d'Enovos International S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg. L'opération a été finalisée en date du 7 mars 2016. L'engagement d'acquisition pris en 2015 est reflété à la rubrique « autres ».

Gestion d'actifs de tiers

La Banque assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5. NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT¹ (en euros)**5.1 RÉSULTAT D'INTÉRÊTS**

Intérêts perçus et produits assimilés	2014	2015
Avoirs à vue	499.387	46.884
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19.700.815	64.320.713
Actifs financiers disponibles à la vente	285.012.453	209.585.075
Créances évaluées au coût amorti - Prêts et créances	404.690.926	402.403.849
Placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti	93.792.709	75.706.301
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	147.836.902	115.456.591
Autres actifs	154.433	5.200.966
Total	951.687.626	872.720.378
Intérêts payés et charges assimilées	2014	2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-9.395.423	-21.042.203
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-89.463.250	-72.309.474
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-28.725.655	-36.114.847
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-1.804.983	-1.173.169
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-441.998.157	-350.522.654
Autres passifs	-654.103	-8.199.522
Total	-572.041.571	-489.361.868
Résultat d'intérêts	379.646.055	383.358.510
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	931.986.811	808.399.665
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-562.646.148	-468.319.665

5.2 REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES

Rubriques	2014	2015
Actifs financiers disponibles à la vente	36.093.235	37.227.614
Mises en équivalence	9.718.045	8.741.548
Filiales	360.000	7.074.175
Revenus de valeurs mobilières	46.171.279	53.043.337

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.3 COMMISSIONS

Rubriques	2014	2015
Activités de crédit	33.004.016	36.291.475
Fonction de gestion	21.925.334	22.590.926
Comptes à vue et activités annexes	21.144.729	21.356.617
Activités liées aux fonds d'investissement	10.172.591	10.391.215
Autres	7.417.980	6.500.190
Commissions perçues et payées	93.664.650	97.130.422

5.4 RÉSULTAT RÉALISÉ SUR INSTRUMENTS FINANCIERS NON RENSEIGNÉS À LA JUSTE VALEUR AU COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	2014	2015
Instruments financiers disponibles à la vente	32.140.092	24.579.147
Prêts et avances évalués au coût amorti	165.639	135.877
Passifs financiers évalués au coût amorti	61.150	62.142
Total	32.366.880	24.777.166

Le montant de la rubrique « instruments financiers disponibles à la vente » pour l'exercice 2015 est principalement expliqué par l'opération combinée d'augmentation de capital et de vente des parts de la société SES S.A..

5.5 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Rubriques	2014	2015
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	2.216.820	4.173.287
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	1.332.520	-3.072.240
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	18.873.089	17.854.401
Dérivés de crédit	99.215	30.291
Matières premières et instruments financiers dérivés associés	1.292.554	451.850
Total	23.814.198	19.437.588

5.6 RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Rubriques	2014	2015
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments dérivés	-1.427.621	2.103.742
Emissions au passif couvertes par des instruments dérivés	-68.100	-49.454
Prêts couverts par des instruments dérivés	5.980.772	2.250.351
Total	4.485.051	4.304.639
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	187.564.586	-159.589.329
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	-183.079.535	163.893.968
Total	4.485.051	4.304.639

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

5.7 AUTRES RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION

Rubriques	2014	2015
Autres produits d'exploitation	10.118.809	9.472.168
Autres charges d'exploitation	-1.302.902	-949.936
Autres résultats nets d'exploitation	8.815.906	8.522.232

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

5.8 FRAIS DU PERSONNEL

Rubriques	2014	2015
Rémunérations	154.232.101	160.327.473
Charges sociales	8.723.345	9.376.980
Pensions et dépenses similaires	12.288.965	12.545.220
Dotations au fonds de pension	9.101.078	9.808.779
Autres frais de personnel	3.223.345	3.147.647
Total	187.568.834	195.206.099

5.9 AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS

Rubriques	2014	2015
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	20.878.990	21.271.403
Loyers et maintenance des applications informatiques	17.258.611	17.317.561
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	22.586.946	25.771.149
Autres	13.089.895	12.724.399
Total	73.814.442	77.084.512

5.10 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Amortissements**

Rubriques	2014	2015
Amortissements - constructions	7.743.632	7.962.629
Amortissements - matériel et mobilier	7.789.227	8.568.919
Amortissements sur immobilisations corporelles	15.532.859	16.531.548

Dépréciations

En 2014 et en 2015, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.11 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMEUBLES DE PLACEMENT**Amortissements**

Rubriques	2014	2015
Amortissements	1.017.908	1.040.768
Amortissements sur immobilisations corporelles - placement	1.017.908	1.040.768

Dépréciations

En 2014 et 2015, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.12 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Amortissements

Rubriques	2014	2015
Amortissements	8.089.021	7.206.449
Amortissements sur immobilisations incorporelles	8.089.021	7.206.449

Dépréciations

En 2014 et 2015, la Banque n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.13 CORRECTIONS DE VALEUR NETTES SUR RISQUES DE CRÉDIT INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

	2014			2015		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Titres disponibles à la vente	-6.749.978	13.050.079	6.300.101	-3.002.020	7.046.650	4.044.629
Titres détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-30.059.489	21.337.591	-8.721.898	-18.204.056	34.991.407	16.787.352
<i>dont dépréciations sur base individuelle</i>	<i>-28.114.749</i>	<i>21.216.974</i>	<i>-6.897.775</i>	<i>-17.631.892</i>	<i>34.716.852</i>	<i>17.084.959</i>
<i>dont dépréciations sur base collective</i>	<i>-1.944.740</i>	<i>120.617</i>	<i>-1.824.123</i>	<i>-572.163</i>	<i>274.556</i>	<i>-297.608</i>
	-36.809.467	34.387.670	-2.421.797	-21.206.076	42.038.057	20.831.981

	2014	2015
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente dépréciés	557.624	387.190
Intérêts sur prêts et créances dépréciés	8.078.289	6.717.337
Total	8.635.913	7.104.526

5.14 DOTATIONS AUX / REPRISES DE PROVISIONS

Rubriques	2014	2015
Dotation à la provision forfaitaire	-44.000.000	-15.000.000
Dotation à la provision AGDL	-15.000.000	-
Dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-687.417	-241.466
Dotation/Reprise autres provisions	440.590	-24.517.046
Dotations nettes	-59.246.827	-39.758.512

5.15 CHARGE D'IMPÔT

Rubriques	2014	2015
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	32.621.577	56.942.676
Impôt sur le résultat de l'exercice	32.621.577	56.942.676

Le taux normal d'imposition applicable au Luxembourg était de 29,22% au 31 décembre 2015 et de 29,22% au 31 décembre 2014. Le taux d'imposition effectif de la Banque était de respectivement 19,86% en 2015 et de 12,99% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2014	2015
Résultat avant impôts	251.145.741	286.735.838
Taux de taxation	29,22%	29,22%
Impôt théorique au taux normal	73.384.786	83.784.212
Impact fiscal des dépenses non déductibles	64.197	7.373.567
Impact fiscal des revenus non imposables	-20.767.689	-18.950.038
Bonifications d'impôts et abattements	-22.226.713	-18.393.214
Autres	2.166.996	3.128.149
Impôt sur le résultat de l'exercice	32.621.577	56.942.676

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que la Banque détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef de la Banque, le taux d'imposition de la Banque se situe à 26,47% en 2015.

A l'instar de l'exercice 2014, la Banque a su profiter d'un abattement pour investissement mobilier au titre de l'exercice 2015.

5.16 RENDEMENT DES ACTIFS

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,54% contre 0,53% pour l'exercice précédent.



Le Musée de la Banque

6. GESTION DES RISQUES FINANCIERS¹

6.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Traditionnellement, la BCEE poursuit une politique prudente et conservatrice en matière de gestion des risques.

6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

La Banque a mis en place le processus interne « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP), dans lequel elle identifie de manière exhaustive l'ensemble des risques auxquels elle peut être confrontée. Pour chaque risque identifié, la Banque estime la matérialité et la probabilité d'occurrence et établit une appréciation sur les moyens en place pour la gestion du risque identifié.

Ce rapport, établi sur base annuelle, est soumis pour approbation au Conseil d'administration de la Banque et ensuite transmis à la CSSF et à la Banque centrale européenne.

6.1.2 Rôle du Comité de direction

Le Comité de direction (la Direction) de la Banque fixe les objectifs des entités commerciales, la nature des opérations à réaliser et les limites y relatives ainsi que les règles d'organisation et de contrôle interne.

6.1.3 Rôle du Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques de la Banque se compose de 4 membres du Conseil d'administration et a la vocation d'évaluer périodiquement l'état du contrôle interne, les travaux et conclusions des missions d'audit interne et externe, le statut de mise en oeuvre des recommandations émises, l'état de réalisation du plan annuel d'audit et du budget, ainsi que les documents relatifs au rapport annuel de contrôle interne.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques. Le Réviseur d'entreprises agréé de la Banque est invité aux séances qui ont

lieu en vue de la préparation et de l'approbation des comptes annuels et autres rapports émis par ce dernier.

La mission du Comité d'Audit et des Risques est de faciliter le contrôle effectif par le Conseil d'administration, en délivrant une analyse plus complète de la situation de la Banque et en mettant à disposition des membres du Conseil d'administration les informations leur permettant d'assumer leurs responsabilités de surveillance.

6.1.4 Responsabilité du département « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, le contrôle des risques est délégué au département « Risk Management » (Analyse des risques), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques financiers, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ces risques,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction,
- du contrôle du respect des limites (crédit, marché, liquidité) à l'intérieur desquelles les entités commerciales doivent opérer.

Le département est composé de deux entités qui sont les services :

- Analyse et Suivi Risque (ASR) : le service ASR est chargé de l'analyse et du suivi du risque de crédit ainsi que du risque de crédit de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en place de limites ex-ante. Le service ASR est responsable par ailleurs des modèles de rating internes relatifs aux expositions de type « wholesale » (modèles d'experts). Le chef du service ASR assume la responsabilité du département Analyse des Risques.
- Risk Control (RIC) : le service RIC assure la supervision des activités de la salle des marchés. Cette supervision inclut l'administration et le paramétrage des systèmes utilisés, la modélisation et l'évaluation des risques de marché et de

¹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

liquidité, le suivi ex-post du respect des limites définies ainsi que le reporting interne des résultats réalisés par la salle des marchés. Le service RIC assume par ailleurs la fonction d'unité de contrôle du risque de crédit, qui inclut la responsabilité des modèles internes de notation basés sur des analyses statistiques ainsi que le calibrage et le suivi de variables telles que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD). Le service RIC gère également la base des incidents opérationnels et assure le reporting interne de ce volet.

6.1.5 Compliance

Le risque de « compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes en vigueur.

Le risque de « compliance » est pris en charge par le service « Compliance », qui assure notamment :

- le respect des obligations d'anti-blanchiment avec l'exploitation d'un outil visant à détecter des transactions suspectes,
- de manière générale, le respect de la conformité avec l'environnement réglementaire au niveau de la Banque, avec délégation de certains éléments à d'autres services, dont l'« Audit interne »,
- le suivi des réclamations de clients.

La Banque dispose d'un « Comité Compliance » dont la mission consiste à traiter tous les dossiers du domaine Compliance dépassant la seule compétence du service Compliance.

6.1.6 Audit Interne

La fonction « Risk Management » fait l'objet de missions régulières et récurrentes de la part du service « Audit Interne ». Lors de ces missions, l'« Audit Interne » contrôle à la fois l'adéquation et l'application correcte des procédures par le département « Risk Management ».

6.1.7 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites

6.1.7.1 Risque de crédit

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au sein du département « Risk Management ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins par le département « Risk Management » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée de la part du département « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

6.1.7.2 Risque de marché

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la Banque provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc..

En matière de gestion du risque de taux, la Banque dispose d'une vue intégrée pour l'ensemble de son « banking book ».

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation et du suivi du risque de taux, la Banque met en oeuvre un ensemble de méthodes qui sont :

- le calcul permanent de l'indicateur « Basis Point Value » (BPV) pour les positions à risque de taux de la salle des marchés et de l'ALM. La BPV est une méthode simple et efficace qui permet de quantifier le risque de marché résultant de faibles variations de taux pour les positions détenues. Les « traders » et les analystes « Asset Liability Management » (ALM) sont tenus d'opérer en permanence dans le cadre des limites de BPV arrêtées par la Direction. Le respect de ces limites est surveillé par le service « Risk Control ».
- la « Value-at-risk » (VaR), pour les positions de la salle des marchés et de l'ALM, afin d'évaluer les montants à risques liés aux positions détenues. Les montants à risque font l'objet de limites arrêtées par la Direction et supervisées par le service « Risk Control ». La VaR constitue une évolution par rapport à des indicateurs plus simples de type BPV, parce qu'elle permet à la fois :
 - d'intégrer les corrélations dans l'évolution des facteurs de risque entre les positions détenues,
 - d'exprimer la perte potentielle par un seul montant, qui peut être mis en relation avec les fonds propres de la Banque,
 - de quantifier la probabilité d'occurrence de cette perte.

La méthode de la VaR trouve également son application dans la gestion du portefeuille actions de la Banque avec de limites VaR, ainsi que des limites « stop-loss ».

Pour la gestion du risque de change, la Banque a recours à un ensemble de limites absolues. La position de change est suivie de manière agrégée par les « traders » du service « Financial Markets » (FIM).

6.1.7.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments dérivés

La Banque a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2015, 82,7% de l'encours des opérations sur instruments dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, la Banque a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2015, 4,2% de l'encours des opérations d'instruments dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.1.7.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte du problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2015, la Banque a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que la Banque serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une durée prolongée.

En effet, la Banque dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à la Banque le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la Banque dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, la Banque vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de EUR 3 milliards en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2015, l'encours de ce portefeuille était de EUR 3,93 milliards. Fin 2015, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 10 milliards.

La circulaire CSSF 07/301 mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La BCEE n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération et il n'est pas prévu qu'elle y participe à l'avenir.

La Banque est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de la Banque par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.2 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

6.2.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie

Chaque engagement de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le service « Analyse et Suivi Risque » (ASR).

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de la Banque. La structure du portefeuille se décompose en prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et avances aux entreprises, la Banque s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie de Bâle III permet à la Banque d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle » et « Titres disponibles à la vente – Valeurs mobilières à revenu fixe », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la rentabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2015, la Banque a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured »,
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle » et « Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe », la priorité est accordée aux engagements classés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels la Banque est présente. Ces limites sont sujettes à révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. La Banque s'est assurée un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats en cours dépasse un certain seuil.

6.2.2 Risque de crédit et de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la BCEE s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la Banque. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La Banque effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

La Banque a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la Banque a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

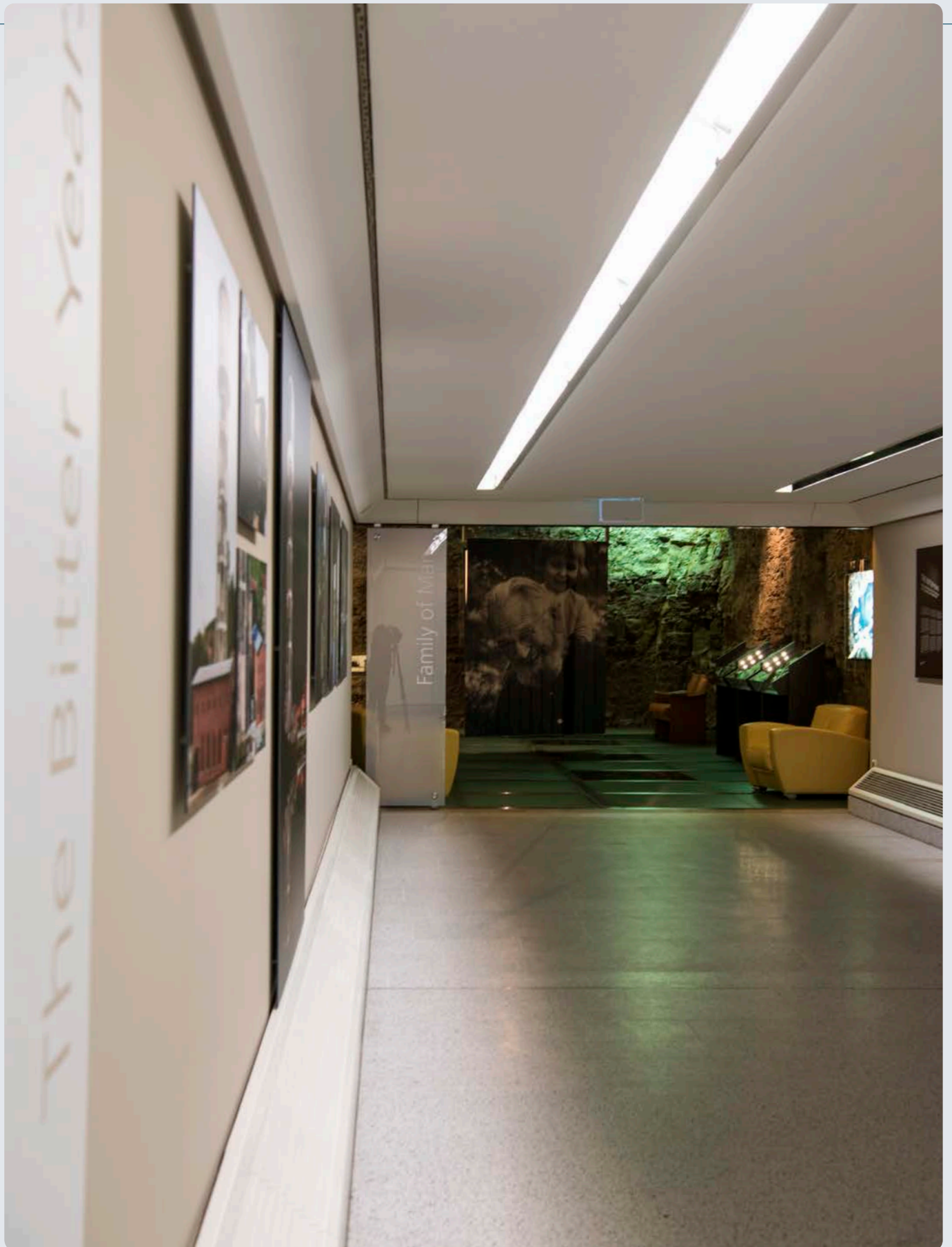
Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2014	31/12/2015
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	901.368.001	1.313.328.229
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	5.377.819.431	5.597.608.197
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	18.311.255.394	19.224.838.123
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	322.571.774	201.115.555
Instruments dérivés de couverture	99.240.017	77.502.528
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.750.181.015	9.998.539.565
Titres détenus jusqu'à échéance	4.699.397.776	4.683.501.426
Exposition des engagements de bilan	39.461.833.408	41.096.433.623
Garanties d'achèvement	300.138.107	323.133.147
Lettres de crédit	45.245.146	41.223.892
Contre-garanties	412.772.996	408.246.517
Crédits documentaires	19.329.722	13.191.609
Autres	10.280.916	6.406.041
Crédits confirmés non utilisés	4.989.253.879	4.955.389.125
Exposition des engagements de hors-bilan	5.777.020.767	5.747.590.330
Total exposition	45.238.854.175	46.844.023.953

La Banque a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	2014	2015
Hypothèques	11.453.385.539	12.371.600.949
Opérations de prise en pension	2.937.240.552	2.616.441.507
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	111.206.238	116.734.465

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 56.160.060 fin 2015 contre EUR 60.993.931 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).



La Galerie d'Art Contemporain « Am Tunnel » & Espace Edward Steichen

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2015	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	948.008.654	-	948.008.654	3.579.862	300.783.957	643.644.835
Instruments dérivés	124.291.018	-	124.291.018	51.311.127	36.940.914	36.038.977
Total actif	1.072.299.672	-	1.072.299.672	54.890.989	337.724.871	679.683.812

31/12/2014	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise / Mise en pension	1.094.835.836	-	1.094.835.836	104.441	596.081.787	498.649.607
Instruments dérivés	192.397.772	-	192.397.772	32.581.656	143.219.286	16.596.830
Total actif	1.287.233.608	-	1.287.233.608	32.686.097	739.301.073	515.246.437

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31/12/2015	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / Prise en pension	334.999.085	-	334.999.085	73.601.094	250.316.153	11.081.838
Instruments dérivés	996.606.723	-	996.606.723	127.405.814	839.604.816	29.596.093
Total passif	1.331.605.808	-	1.331.605.808	201.006.908	1.089.920.969	40.677.931

31/12/2014	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise / prise en pension	878.142.548	-	878.142.548	-	269.797.045	608.345.504
Instruments dérivés	1.145.762.058	-	1.145.762.058	180.851.865	882.146.368	82.763.824
Total passif	2.023.904.606	-	2.023.904.606	180.851.865	1.151.943.413	691.109.328

6.2.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers

La Banque détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. L'application d'un taux de collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).



Le Musée de la Banque

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2015 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.276.547	1.155	19.370	4.329	76	11.851	1.313.328
Prêts et avances au coût amorti	24.294.865	47.803	131.155	301.265	1.945	45.413	24.822.446
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	275.961	55	1.206	1.124	-	272	278.618
Titres disponibles à la vente	8.264.363	204.544	1.343.356	774.348	597.290	82.700	11.266.601
Titres détenus jusqu'à échéance	3.880.302	165.871	371.199	103.283	162.846	-	4.683.501
Autres	432.955	-	-	-	-	-	432.955
Total	38.424.994	419.428	1.866.286	1.184.349	762.158	140.236	42.797.450

Zone géographique au 31/12/2014 (en milliers d'euros)	Union européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	885.543	638	3.997	570	-	10.619	901.368
Prêts et avances au coût amorti	22.868.940	9.196	395.189	337.559	4.237	73.954	23.689.075
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	421.426	93	267	15	9	3	421.812
Titres disponibles à la vente	8.276.971	137.713	1.183.760	855.821	638.950	40.860	11.134.074
Titres détenus jusqu'à échéance	4.151.557	111.097	226.963	52.596	157.185	-	4.699.398
Autres	310.596	-	-	-	-	-	310.596
Total	36.915.033	258.737	1.810.176	1.246.561	800.381	125.436	41.156.323

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Financial instruments : Disclosures », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2015 sont présentées en fonction des notations internes.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2014			2015		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	901.368.001	901.368.001	-	1.138.428.726	1.138.428.726	-
Standard grade	-	-	-	174.471.838	174.471.838	-
Sub-standard grade	-	-	-	20	20	100,00%
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	4.025	2.013	-
Not rated	-	-	-	425.632	425.632	-
Total Rubriques	901.368.001	901.368.001		1.313.330.241	1.313.328.229	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	3.685.486.601	3.685.486.601	36,47%	2.892.231.663	2.892.231.663	17,76%
Standard grade	1.633.632.605	1.633.632.605	41,37%	2.562.254.230	2.562.254.230	57,29%
Sub-standard grade	190.402	190.402	-	74.626.707	74.626.707	3,88%
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	97.261	48.631	-	-	-	-
Not rated	58.461.193	58.461.193	0,33%	68.495.597	68.495.597	0,13%
Corporates						
High grade	1.844.058.967	1.844.058.967	28,36%	1.858.617.539	1.858.617.539	31,31%
Standard grade	1.677.709.366	1.677.709.366	65,77%	1.733.294.356	1.733.294.356	53,10%
Sub-standard grade	669.123.270	669.123.270	38,41%	680.345.560	680.345.560	45,90%
Past due but not impaired	96.429.685	96.429.685	69,57%	203.444.520	203.444.520	20,98%
Impaired	215.762.825	134.675.302	84,95%	117.836.254	53.411.334	70,29%
Not rated	214.242.094	214.242.094	50,18%	225.822.255	225.822.255	62,19%
Souverains						
High grade	2.319.698.942	2.319.698.942	-	2.313.066.006	2.313.066.006	-
Standard grade	-	-	-	7.739	7.739	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	33.319.277	33.319.277	-	53.195.129	53.195.129	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	2.782	2.782	-	8.324	8.324	-
Retail						
High grade	7.994.821.543	7.994.821.543	92,32%	8.684.362.085	8.684.362.085	91,94%
Standard grade	1.728.986.092	1.728.986.092	91,52%	1.765.814.203	1.765.814.203	92,57%
Sub-standard grade	1.312.981.124	1.312.981.124	89,47%	1.418.777.710	1.418.777.710	89,50%
Past due but not impaired	148.233.733	148.233.733	94,08%	123.129.635	123.129.635	93,70%
Impaired	128.328.482	109.988.349	82,29%	107.837.000	91.095.716	85,76%
Not rated	26.984.866	26.984.866	7,40%	20.446.011	20.446.011	9,75%
Total Rubriques	23.788.551.110	23.689.074.823		24.903.612.524	24.822.446.320	

	2014			2015		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	158.903.719	158.903.719	34,23%	82.317.344	82.317.344	11,16%
Standard grade	125.795.802	125.795.802	47,40%	143.416.408	143.416.408	24,61%
Sub-standard grade	109.816	109.816	-	1.084.189	1.084.189	100,00%
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	151.331	151.331	-
Corporates						
High grade	33.835.945	33.835.945	-	7.197.944	7.197.944	-
Standard grade	66.062.663	66.062.663	-	26.303.019	26.303.019	-
Sub-standard grade	5.802.062	5.802.062	-	5.092.560	5.092.560	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	30.787.093	30.787.093	-	9.142.080	9.142.080	-
Souverains						
High grade	92.823	92.823	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	2.909	2.909	-	-	-	-
Retail						
High grade	286.511	286.511	-	2.430.066	2.430.066	-
Standard grade	10.684	10.684	-	457.108	457.108	-
Sub-standard grade	49.604	49.604	-	12.815	12.815	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	72.163	72.163	-	1.013.219	1.013.219	-
Total Rubriques	421.811.792	421.811.792		278.618.084	278.618.084	

	2014			2015		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres disponibles à la vente						
<i>Banques</i>						
High grade	3.939.428.898	3.939.428.898	-	4.097.029.359	4.097.029.359	-
Standard grade	1.075.831.552	1.075.831.552	-	1.029.280.797	1.029.280.797	-
Sub-standard grade	15.658.201	15.658.201	-	8.251.866	8.251.866	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	17.524.611	4.574.633	-	12.513.658	1.313.658	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	1.003.966.521	1.003.966.521	-	1.238.187.363	1.238.187.363	-
Standard grade	1.946.786.333	1.946.786.333	-	1.895.292.974	1.895.292.974	-
Sub-standard grade	71.922.184	71.922.184	-	81.400.079	81.400.079	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	17.221.386	96.906	-	33.502.791	11.179.627	-
Not rated	140.846.679	140.846.679	-	92.778.212	92.778.212	-
<i>Souverains</i>						
High grade	1.516.458.924	1.516.458.924	-	1.638.272.097	1.638.272.097	-
Standard grade	1.044.598.419	1.044.598.419	-	985.609.533	985.609.533	-
Sub-standard grade	132.269.856	132.269.856	-	29.112.152	29.112.152	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Titrisation</i>						
High grade	116.391.184	116.391.184	-	91.701.325	91.701.325	-
Standard grade	83.481.321	83.481.321	-	35.776.895	35.776.895	-
Sub-standard grade	3.124.210	3.124.210	-	2.927.449	2.927.449	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	76.095.254	38.295.088	-	60.444.447	28.487.583	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Autres</i>						
High grade	343.412	343.412	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	11.201.948.946	11.134.074.323		11.332.080.997	11.266.600.969	

	2014			2015		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Titres détenus jusqu'à échéance						
<i>Banques</i>						
High grade	2.531.051.415	2.531.051.415	-	2.029.170.330	2.029.170.330	-
Standard grade	702.754.831	702.754.831	-	753.056.683	753.056.683	-
Sub-standard grade	41.780.495	41.780.495	-	26.360.198	26.360.198	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Corporates</i>						
High grade	461.025.588	461.025.588	-	462.829.478	462.829.478	-
Standard grade	236.816.702	236.816.702	-	446.336.462	446.336.462	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<i>Souverains</i>						
High grade	701.769.925	701.769.925	-	891.711.988	891.711.988	-
Standard grade	24.198.819	24.198.819	-	74.036.287	74.036.287	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due but not impaired	-	-	-	-	-	-
Impaired	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	4.699.397.776	4.699.397.776		4.683.501.426	4.683.501.426	
Actifs non financiers (*)	310.596.192	310.596.192	-	432.955.346	432.955.346	-
Total Rubriques	310.596.192	310.596.192		432.955.346	432.955.346	
Total	41.323.673.816	41.156.322.908		42.944.098.616	42.797.450.373	

(*) La rubrique « Actifs non financiers » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

La Banque renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due but not impaired », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Titres disponibles à la vente », la Banque ne connaît pas de catégorie « Past due but not impaired » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates et Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Impaired » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

6.3 RISQUE DE MARCHÉ

6.3.1 Objectifs et gestion des risques

La gestion de la liquidité « court terme », c'est-à-dire jusqu'à six mois ainsi que du risque de taux jusqu'à deux ans est effectuée par le desk « Money Market » (la trésorerie) du service FIM (« Financial Markets »).

Les risques de transformation et de liquidité structurels à long terme sont pris en charge par le comité ALM (« Asset Liability Management »), qui assure d'une part l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, le refinancement des portefeuilles des crédits nationaux et internationaux ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres de la Banque dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances de la Banque. Le comité ALM se compose des membres du Comité de direction de la Banque et d'un certain nombre de chefs de département.

Tous les composants du risque de marché, tel le risque de taux, le risque de change ou le risque de prix sur actions, touchant les positions du bilan et du hors-bilan gérées par l'ALM ou la trésorerie sont centralisés en temps réel à la salle des marchés dans le système « front-office » et sont maintenus dans les limites fixées par le Comité de direction de la Banque. Ce dernier est informé régulièrement par le service « Risk Control », unité indépendante de la salle des marchés, du respect des limites ainsi que des niveaux de risque encourus.

Au cours de l'année 2015, la Banque n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de marché.

Les niveaux de risque sont principalement surveillés moyennant un modèle de « Value at Risk » (VaR). Les activités de « trading » et de trésorerie sont soumises à des limites VaR respectives. Le tableau suivant renseigne la VaR pour les différents périmètres en millions d'euros :

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2015	VaR journalière maximale en 2015	Limite VaR pour le périmètre en question en 2015
ALM	6,38	7,38	12,50
Trésorerie	0,21	0,04	2,50
Trading	0,05	0,02	pas de limite

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2014	VaR journalière maximale en 2014	Limite VaR pour le périmètre en question en 2014
ALM	6,57	8,09	12,50
Trésorerie	0,34	0,54	2,50
Trading	0,08	0,23	pas de limite

En sus de la VaR, qui permet une gestion agrégée des différents risques de marché, la Banque a recours à d'autres outils de gestion des risques en fonction des instruments financiers concernés. Ainsi, le risque de taux est géré en simulant l'incidence financière d'une variation parallèle d'un point de base (0,01%) de la courbe des taux d'intérêt sur la Valeur Actuelle Nette (ou « Net Present Value ») des positions. Les rapports quotidiens présentent donc l'incidence financière totale résultant de la variation parallèle de toutes les courbes de taux d'intérêt d'un point de base, appelée encore « Basis Point Value » (BPV) qui doit rester dans des limites fixées.

6.3.2 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la Banque figurant dans les comptes annuels.

Rubriques au 31/12/2015	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.313.328.229	1.313.328.229	-
Prêts et avances au coût amorti -			
Etablissements de crédit	5.597.608.197	5.597.016.193	-592.004
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	19.224.838.123	21.534.677.192	2.309.839.069
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>2.054.732.187</i>	<i>2.054.732.187</i>	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	201.115.555	201.115.555	-
Instruments dérivés de couverture	77.502.528	77.502.528	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.998.539.565	9.998.539.565	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	967.927.880	967.927.880	-
Titres détenus jusqu'à échéance	4.683.501.426	4.858.421.747	174.920.321
TOTAL	42.064.361.503	44.548.528.889	2.484.167.386
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti -			
Etablissements de crédit	4.439.629.040	4.439.629.040	-
Dépôts évalués au coût amorti -			
Clientèle et secteur public	26.982.397.471	27.255.988.065	273.590.594
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	170.332.351	170.332.351	-
Instruments dérivés de couverture	892.476.947	892.476.947	-
Emission de titres	5.791.365.039	5.791.390.508	25.469
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.522.505.195</i>	<i>1.522.505.195</i>	-
TOTAL	38.276.200.848	38.549.816.912	273.616.064

Rubriques au 31/12/2014	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente
Actifs financiers			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	901.368.001	901.368.001	-
Prêts et avances au coût amorti -			
Etablissements de crédit	5.377.819.431	5.377.819.431	-
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	18.311.255.394	19.598.742.838	1.287.487.444
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>2.022.424.141</i>	<i>2.022.424.141</i>	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	322.571.774	322.571.774	-
Instruments dérivés de couverture	99.240.017	99.240.017	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu fixe	9.750.181.015	9.750.181.015	-
Titres disponibles à la vente - valeurs mobilières à revenu variable	1.104.456.133	1.104.456.133	-
Titres détenus jusqu'à échéance	4.699.397.776	4.956.077.391	256.679.615
TOTAL	40.566.289.541	42.110.456.599	1.544.167.058
Passifs financiers			
Dépôts évalués au coût amorti -			
Etablissements de crédit	4.144.695.863	4.144.695.863	-
Dépôts évalués au coût amorti -			
Clientèle et secteur public	25.118.547.100	25.233.248.887	114.701.787
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	199.899.794	199.899.794	-
Instruments dérivés de couverture	991.242.634	991.242.634	-
Emission de titres	6.276.226.429	6.276.223.419	-3.010
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.586.624.554</i>	<i>1.586.624.554</i>	-
TOTAL	36.730.611.819	36.845.310.596	114.698.777

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les chiffres relatifs à l'exercice 2014 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité avec ceux relatifs à l'exercice 2015.

Les évaluations à la juste valeur livrées pour les rubriques « Prêts et avances au coût amorti - Clientèle », « Titres détenus jusqu'à échéance » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, la Banque estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de la BCEE et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

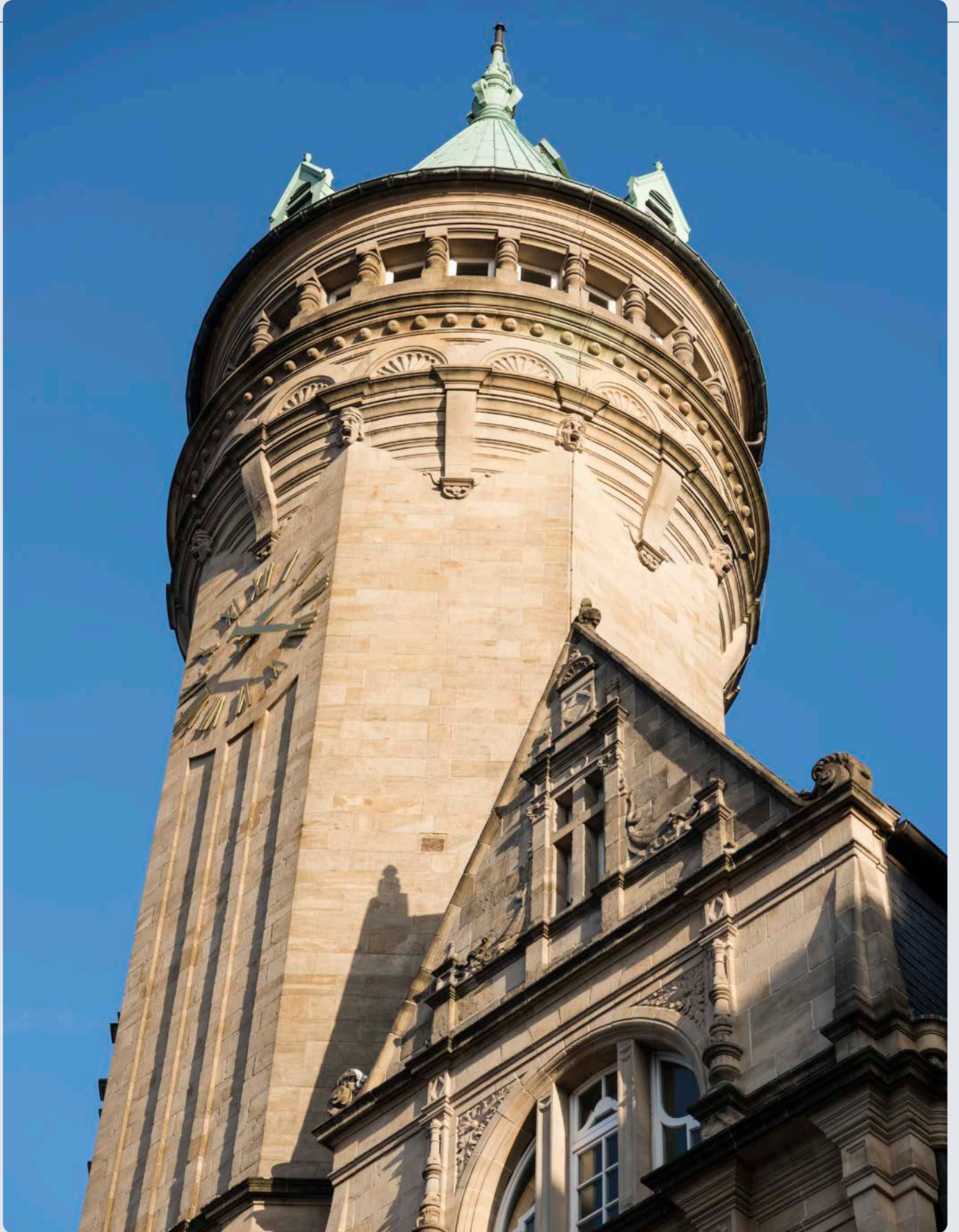
Les actifs et passifs financiers envers la clientèle ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe détenues jusqu'à échéance sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, la Banque distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des titres détenus jusqu'à échéance, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers envers la clientèle, la Banque calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
- b. sur une courbe de taux de référence.



Hierarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31/12/2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	417.765	-	-	417.765
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments dérivés	-	200.697.791	-	200.697.791
Actifs financiers disponibles à la vente				
- Instruments de dettes	7.118.451.729	2.709.453.537	170.634.299	9.998.539.565
- Instruments de capitaux propres(*)	272.915.557	630.834.847	364.310.999	1.268.061.404
Instruments dérivés de couverture	-	77.502.528	-	77.502.528
TOTAL	7.391.785.051	3.618.488.703	534.945.298	11.545.219.053
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	785	-	-	785
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	-	170.331.566	-	170.331.566
Instruments dérivés de couverture	-	892.476.947	-	892.476.947
TOTAL	785	1.062.808.513	-	1.062.809.298

(*) y compris les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales »

Rubriques au 31/12/2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	614.035	-	-	614.035
- Instruments de capitaux propres	266.568	-	-	266.568
- Instruments dérivés	-	321.691.170	-	321.691.170
Actifs financiers disponibles à la vente				
- Instruments de dettes	7.032.800.312	2.510.836.271	206.544.432	9.750.181.015
- Instruments de capitaux propres(*)	283.296.965	729.708.884	370.887.458	1.383.893.308
Instruments dérivés de couverture	-	99.240.018	-	99.240.018
TOTAL	7.316.977.881	3.661.476.344	577.431.890	11.555.886.115
Passifs financiers				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	123.249	-	-	123.249
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	-	199.776.545	-	199.776.545
Instruments dérivés de couverture	-	991.242.634	-	991.242.634
TOTAL	123.249	1.191.019.179	-	1.191.142.428

(*) y compris les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales »

Les mouvements de l'encours des actifs financiers du tableau ci-avant d'une année à l'autre s'expliquent principalement par une diminution des cours de bourse des instruments de capitaux propres à la fin de l'année 2015, compensée par l'augmentation des investissements dans des instruments de dettes, ainsi que par une diminution des instruments financiers dérivés.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2015 et fin 2014 ne révèle pas d'évolution significative : 64,0% des actifs financiers sont classés au niveau 1 (63,3% en 2014), 31,3% au niveau 2 (31,7% en 2014) et 4,6% au niveau 3 (5,0% en 2014).

La Banque a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Pour les instruments de dettes, la diminution du montant renseigné au niveau 3, s'explique par les remboursements des dettes du type « Asset backed securities » (ABS) et « Mortgaged backed securities » (MBS). Pour ce même type d'instrument, l'augmentation du niveau 2 trouve son origine dans le fait que bon nombre des nouvelles acquisitions ne sont pas activement cotées, mais leur juste valeur est déterminée en utilisant principalement des données de marché.

Pour les instruments de capitaux propres, la diminution du niveau 2 s'explique essentiellement par une sortie de titres cotés en bourse et une entrée de titres d'une même entité, où la juste valeur est déterminée à partir du prix de cotation actif.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers disponibles à la vente			Total actifs financiers	Passifs financiers		Total passifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres(*)	Instruments dérivés de couverture		Emissions de titres	Instruments dérivés de couverture	
Total au 1er janvier 2015	206.544.432	370.887.459	-	577.431.890	-	-	-
Total gains / pertes	2.560.859	-7.026.434	-	-4.465.575	-	-	-
<i>Compte de résultat</i>	2.984.803	-607.409	-	2.377.394	-	-	-
<i>Réserve de réévaluation</i>	-423.945	-6.419.024	-	-6.842.969	-	-	-
Achats	18.992.715	14.673.174	-	33.665.888	-	-	-
Remboursements / ventes	-72.424.991	607.409	-	-71.817.583	-	-	-
Transferts du ou vers le niveau 3	14.961.285	-14.830.609	-	130.676	-	-	-
Total au 31 décembre 2015	170.634.299	364.310.999	-	534.945.298	-	-	-
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2015	2.984.803	-607.409	-	2.377.394	-	-	-

	Actifs financiers disponibles à la vente			Total actifs financiers	Passifs financiers		Total passifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres(*)	Instruments dérivés de couverture		Emissions de titres	Instruments dérivés de couverture	
Total au 1er janvier 2014	115.435.483	335.854.860	185	451.290.528	-	-	-
Total gains / pertes	7.935.631	17.109.414	-185	25.044.860	-	-	-
Compte de résultat	9.861.644	-5.000.000	-185	4.861.459	-	-	-
Réserve de réévaluation	-1.926.013	22.109.414	-	20.183.401	-	-	-
Achats	-	23.171.233	-	23.171.233	-	-	-
Remboursements / ventes	-57.208.549	-748.049	-	-57.956.598	-	-	-
Transferts du ou vers le niveau 3	140.381.867	-4.500.000	-	135.881.867	-	-	-
Total au 31 décembre 2014	206.544.432	370.887.459	-	577.431.890	-	-	-
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2014	9.861.644	-5.000.000	-185	4.861.459	-	-	-

(*) y compris les « parts dans les entreprises associées et dans les filiales »

Le volume total des actifs financiers de niveau 3 correspond à 4,6% du total des actifs financiers évalués à la juste valeur pour l'exercice 2015 (5,0% en 2014). La Banque ne renseigne pas de passifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 3 pour les exercices 2015 et 2014.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Application de la méthode de l'estimation de la juste valeur à partir de l'actif net. L'actif net se base sur des états financiers récents, et une décote, déterminée par un jugement d'experts, est appliquée. Dans le cas d'une juste valeur inférieure au prix d'acquisition, la Banque applique une dépréciation sur la position concernée.

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

L'analyse de sensibilité a été réalisée exclusivement pour les instruments de dettes. A cet effet, la Banque n'a pas changé les hypothèses retenues quant à la modélisation des flux de trésorerie, mais a simulé un changement vers le haut d'un point de base du risque de crédit :

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2015	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	170.634.299	-36.404

Rubrique	Juste valeur au 31/12/2014	Sensibilité à une augmentation d'un point de base du risque de crédit
Instruments de dettes	206.544.432	-50.348

6.3.3 Analyse du risque de change : positions nettes en devises

Au 31/12/2015	Position nette au bilan
CHF	2.631.960
GBP	2.447.039
USD	20.110.290
Autres	-3.010.447
Total	22.178.843

Au 31/12/2014	Position nette au bilan
CNY	-6.854.927
USD	9.184.306
Autres	1.294.357
Total	3.623.736

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.4.1 Echéanciers du passif

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Les comptes courants et les comptes d'épargne sont considérés comme échéant à vue.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2015
Emissions de titres	2.165.362.926	3.185.335.320	5.350.698.245	228.095.389	247.827.942	475.923.331	5.826.621.577
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.064.929.958	297.061.797	4.361.991.755	47.473.372	61.804.527	109.277.899	4.471.269.654
Clientèle et secteur public	23.614.444.177	2.106.891.972	25.721.336.149	1.263.598.335	25.758.008	1.289.356.342	27.010.692.491
Total	29.844.737.062	5.589.289.088	35.434.026.150	1.539.167.095	335.390.478	1.874.557.573	37.308.583.723

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2014
Emissions de titres	2.729.239.861	2.855.525.629	5.584.765.490	435.228.707	326.774.571	762.003.279	6.346.768.769
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	3.824.468.103	297.823.339	4.122.291.442	113.289.470	68.364.796	181.654.266	4.303.945.709
Clientèle et secteur public	22.785.606.496	1.646.378.480	24.431.984.976	726.546.729	142.213	726.688.942	25.158.673.917
Total	29.339.314.459	4.799.727.449	34.139.041.908	1.275.064.906	395.281.581	1.670.346.487	35.809.388.395

Tableau renseignant les dépôts de la clientèle et du secteur public en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2015
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle et secteur public	8.929.921.621	4.596.206.007	13.526.127.628	7.805.810.232	5.651.520.662	13.457.330.894	26.983.458.522

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2014
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle et secteur public	9.039.965.546	3.937.369.106	12.977.334.651	6.727.959.697	5.457.631.480	12.185.591.177	25.162.925.829

6.4.2 Echancier des instruments dérivés

Tableaux renseignant les instruments dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaieur EUR aux cours du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2014.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2015
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	9.472.509.260	3.502.466.712	-	-	12.974.975.972
Sorties	-9.450.575.087	-3.459.075.491	-	-	-12.909.650.578
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	442.441.983	1.206.635.826	967.918.457	233.729.700	2.850.725.966
Sorties	-457.668.081	-1.294.524.581	-1.146.046.022	-275.940.583	-3.174.179.267
Total des entrées	9.914.951.243	4.709.102.538	967.918.457	233.729.700	15.825.701.938
Total des sorties	-9.908.243.168	-4.753.600.072	-1.146.046.022	-275.940.583	-16.083.829.845

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2014
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	6.422.419.282	2.275.922.091	-	-	8.698.341.373
Sorties	-6.297.816.981	-2.240.630.930	-	-	-8.538.447.911
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	126.069.547	1.398.585.106	753.170.864	131.259.292	2.409.084.809
Sorties	-128.822.124	-1.422.836.961	-843.899.171	-148.235.364	-2.543.793.620
Total des entrées	6.548.488.829	3.674.507.197	753.170.864	131.259.292	11.107.426.182
Total des sorties	-6.426.639.106	-3.663.467.891	-843.899.171	-148.235.364	-11.082.241.531

Tableaux renseignant les instruments dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2015
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	1.851.365	11.397.749	13.655.936	2.263.275	29.168.325
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	63.396.554	136.784.954	435.337.040	278.261.647	913.780.195
Total des sorties	65.247.919	148.182.703	448.992.976	280.524.922	942.948.520

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au-delà de 5 ans	Total 2014
Instruments dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	7.231.488	13.409.391	21.897.657	788.102	43.326.638
Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	69.043.831	120.501.774	447.854.221	235.596.537	872.996.363
Total des sorties	76.275.319	133.911.165	469.751.877	236.384.640	916.323.001

6.5 LE CAPITAL ÉCONOMIQUE

La Banque s'est engagée dans un processus de mesure économique du risque et de planification de l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la CSSF dans le cadre du rapport ICAAP qui traduit le pilier II des accords de Bâle III. La circulaire modifiée CSSF 07/301 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place « d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Le document ICAAP précise l'identification et les processus de gestion des différents risques auxquels est exposée la Banque, que ce soient ceux repris par le pilier I des accords de Bâle III ou d'autres risques tels que le risque de liquidité, de rentabilité, etc.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier I.

La politique des fonds propres de la Banque se décline à partir de la mission définie dans ses statuts : « contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise ». En conséquence, la BCEE a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

6.5.1 Politique des fonds propres

6.5.1.1 Détermination des fonds propres

La Banque a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique de la BCEE, la détermination des fonds propres se fait, par opposition aux fonds propres réglementaires, sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par la Banque pour les fonds propres économiques est une approche très prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont la Banque peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

6.5.1.2 Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, la Banque adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier I de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier I) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé. A noter que la Banque a respecté tout au long de l'année 2015 les exigences de fonds propres réglementaires prévues par le pilier I de Bâle III ;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers de la Banque et les prévisions de résultats de la Banque ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité ;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques ;
- lorsque le ratio minimum est atteint, allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques de la Banque.

En ce qui concerne la gouvernance interne, le rapport ICAAP 2015 fut présenté au Conseil d'administration de la Banque qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera informé au moins annuellement, voire plus souvent en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

Capitaux Propres, Fonds Propres Réglementaires et Ratio de Solvabilité (en euros)	31/12/2014	31/12/2015
Total Capitaux Propres du bilan	3.687.561.510	3.681.059.900
ajustements liés aux provisions prudentielles	307.610.128	349.007.522
ajustements liés à la variation du compte de résultat comptes sociaux / IFRS	41.397.394	-3.619.348
Total Capitaux Propres du bilan IFRS	4.036.569.033	4.026.448.074
résultat IFRS de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-259.921.558	-226.173.815
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) avant ajustements réglementaires	3.776.647.475	3.800.274.259
Ajustements réglementaires sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-1.453.203.305	-1.271.930.671
réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-5.650.518	-134.378
immobilisations incorporelles	-12.744.140	-15.017.211
montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-104.377.829	-58.216.999
détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET 1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	-	-4.928.618
ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14-01 sur l'implémentation de certaines discrétions contenues dans le règlement UE 575/2013	-1.146.032.346	-998.980.798
montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision AGDL	-184.398.472	-194.652.666
Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)	2.323.444.170	2.528.343.588
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	108.689.774	100.071.923
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	108.689.774	100.071.923
Fonds Propres Réglementaires totaux	2.432.133.944	2.628.415.511
Exigence de fonds propres totale	1.015.327.950	1.134.090.186
Ratios de solvabilité		
Ratio de solvabilité Tier 1	18,3%	17,8%
Ratio de solvabilité total	19,2%	18,5%

Pour l'année 2015, les fonds propres réglementaires ont été déterminés selon la réglementation Bâle III à partir des fonds propres bilantaires IFRS et intégration des provisions AGDL, forfaitaires et immunisés. Les chiffres relatifs à l'année 2014 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité avec la nouvelle présentation du tableau ci-dessus.

A. Bilan consolidé au 31 décembre 2015

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2014	31/12/2015
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	901.368.001	1.313.328.229
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	5.377.819.431	5.597.608.197
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	18.311.255.394	19.224.838.123
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	322.571.774	201.115.555
Instruments dérivés de couverture	99.240.017	77.502.528
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	9.750.181.015	9.998.539.565
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	1.153.020.266	1.005.562.944
Titres détenus jusqu'à échéance	4.699.397.776	4.683.501.426
Parts mises en équivalence	309.971.611	324.853.964
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	76.670.572	52.453.419
Immobilisations corporelles à usage propre	175.226.447	290.643.556
Immobilisations corporelles de placement	16.114.382	15.214.799
Immobilisations incorporelles	12.744.140	15.017.211
Autres actifs	5.464.146	11.292.644
TOTAL de l'ACTIF	41.211.044.972	42.811.472.160

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2014	31/12/2015
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.144.695.863	4.439.629.040
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle privée et secteur public	25.068.145.379	26.923.488.031
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	199.899.794	170.332.351
Instruments dérivés de couverture	991.242.634	892.476.947
Emissions de titres	6.276.226.429	5.791.365.039
Provisions	4.899.784	47.215.958
Autres passifs	40.713.785	29.644.261
Impôts courants	64.023.799	100.111.672
Impôts différés	117.747.479	86.149.649
Fonds de pension	139.320.951	179.190.062
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	37.046.915.897	38.659.603.010

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	31/12/2014	31/12/2015
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres	37.046.915.897	38.659.603.010
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	963.351.024	760.854.618
- <i>Actifs disponibles à la vente</i>	957.700.507	760.720.239
Réserves consolidées	2.751.830.181	2.942.127.352
- <i>Différence de mise en équivalence</i>	246.813.280	247.189.320
Résultat de l'exercice	273.748.936	273.161.115
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.162.455.608	4.149.668.552
Intérêts minoritaires	1.673.467	2.200.598
Total capitaux propres	4.164.129.075	4.151.869.150
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	41.211.044.972	42.811.472.160

B. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Résultat d'intérêts	379.182.451	383.019.459
Revenu de valeurs mobilières	37.068.331	38.302.833
Commissions	120.866.551	130.477.337
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS	537.117.333	551.799.629
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	27.541.412	45.653.542
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	23.814.198	19.437.586
Résultat sur opérations de couverture	4.485.051	4.304.639
Différences de change	9.881.141	12.156.367
Autres produits d'exploitation	8.710.809	10.082.185
Autres charges d'exploitation	-1.654.096	-4.207.920
PRODUIT BANCAIRE	609.895.848	639.226.028
Frais du personnel	-189.805.892	-197.548.725
Autres frais généraux administratifs	-74.523.970	-78.023.759
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	-24.796.312	-24.915.609
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX	320.769.674	338.737.935
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	2.578.203	20.831.981
Provisions	849.295	-42.393.174
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	7.586.075	21.830.076
RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS	331.783.247	339.006.818
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-40.148.492	-64.241.363
Impôts différés	-16.546.942	222.711
RESULTAT DE L'EXERCICE	275.087.813	274.988.166
DONT :		
RESULTAT DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE AUX INTERETS MINORITAIRES	1.338.877	1.827.051
RESULTAT DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA MAISON MERE	273.748.936	273.161.115

C. Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2015

en euros	31/12/2014	31/12/2015
RESULTAT DE L'EXERCICE	275.087.813	274.988.166
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net	-34.199.552	-43.727.086
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-48.318.101	-61.778.873
Impact impôts différés	14.118.549	18.051.787
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net	210.455.121	-202.496.407
Actifs disponibles à la vente	216.876.413	-208.026.382
<i>Variation des résultats d'évaluation</i>	244.190.992	-162.570.888
<i>Résultats de vente réalisés via le compte de résultat</i>	-27.314.579	-45.455.494
Couverture de flux de trésorerie	2.027.288	-7.793.359
Impact impôts différés	-8.448.580	13.323.334
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts	176.255.569	-246.223.493
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	451.343.382	28.764.673
<i>dont part attribuable</i>		
<i>aux intérêts minoritaires :</i>	1.338.877	1.827.051
<i>aux propriétaires de la société mère :</i>	450.004.505	26.937.622

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2015

Pour l'exercice 2015, la maison mère du Groupe a affecté EUR 40.000.000 (montant identique que celui pour l'exercice 2014) de son résultat en tant que distribution à l'Etat.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2015	173.525.467	2.751.830.181	963.351.024	273.748.936	4.162.455.608	1.673.467	4.164.129.075
Affectation du résultat 2014	-	273.748.937	-	-273.748.936	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	273.161.115	273.161.115	1.827.051	274.988.166
Distribution pour l'exercice 2014	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-43.727.086	-	-	-43.727.086	-	-43.727.086
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-196.980.268	-	-196.980.268	-	-196.980.268
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-5.516.138	-	-5.516.138	-	-5.516.138
Autres	-	275.320	-	-	275.320	-1.299.920	-1.024.600
Au 31 décembre 2015	173.525.467	2.942.127.352	760.854.618	273.161.115	4.149.668.552	2.200.598	4.151.869.150

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2014	173.525.467	2.554.079.320	752.895.903	238.346.447	3.718.847.135	818.607	3.719.665.742
Affectation du résultat 2013	-	238.346.447	-	-238.346.447	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2014	-	-	-	273.748.936	273.748.936	1.338.877	275.087.813
Distribution pour l'exercice 2013	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-34.199.552	-	-	-34.199.552	-	-34.199.552
Résultat net d'évaluation des opérations sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	209.020.207	-	209.020.207	-	209.020.207
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	1.434.914	-	1.434.914	-	1.434.914
Autres	-	33.603.966	-	-	33.603.966	-484.017	33.119.949
Au 31 décembre 2014	173.525.467	2.751.830.181	963.351.024	273.748.936	4.162.455.608	1.673.467	4.164.129.075

E. Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2015

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	901.367.877	1.313.391.597
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.382.677.272	2.457.868.404
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.527.016.608	1.897.391.042
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	-	-
Titres détenus jusqu'à échéance	5.137.757	3.948.714
Total	4.816.199.514	5.672.599.757

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels :

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Intérêts reçus	958.113.034	866.122.867
Intérêts payés	-554.192.645	-461.293.743
Revenus de valeurs mobilières	37.068.331	38.302.833
Commissions reçues	158.716.987	171.222.653
Commissions payées	-37.850.436	-40.745.316
Autres produits d'exploitation	8.710.809	10.156.713
Impôts courants	-40.182.767	-64.241.363
Frais généraux administratifs	-255.228.784	-265.763.705
Autres charges d'exploitation	-1.530.201	-3.962.939
Sous-total	273.624.328	249.798.000

- Flux de trésorerie provenant des variations d'actifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2014	31/12/2015
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.500.239	-422.495
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu fixe	-308.652.793	-379.886.459
Titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	12.285.722	-2.329.088
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	-129.393.390	-171.958.364
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-1.073.645.837	-559.487.858
Instruments dérivés de couverture	1.078.046	4.332.258
Autres actifs	126.199.864	-36.862.288
Sous-total	-1.366.628.149	-1.146.614.293

- Flux de trésorerie provenant des variations des passifs opérationnels :

Variations nettes en euros	31/12/2014	31/12/2015
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-12.057.564	834.820
Dépôts évalués au coût amorti - Établissements de crédit	-1.236.771.046	294.672.900
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	-5.926.427	1.855.413.345
Instruments dérivés de couverture	-8.903.269	8.824.595
Autres passifs	-23.964.139	-5.051.468
Emissions de titres	1.119.987.930	-462.830.984
Sous-total	-167.634.515	1.691.863.207
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-1.260.638.336	795.046.914

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Acquisition de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	-25.387.663	-17.357.633
Cession de titres disponibles à la vente - Valeurs mobilières à revenu variable	27.837.104	45.013.830
Acquisition de valeurs mobilières à revenu variable - Sociétés mises en équivalence	-4.125.000	-
Acquisition de titres détenus jusqu'à échéance	-1.461.994.814	-1.539.058.298
Remboursement de titres détenus jusqu'à échéance	1.530.194.650	1.533.333.706
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-7.124.907	-141.706.203
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	59.399.370	-119.774.598

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

en euros	31/12/2014	31/12/2015
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-19.892.000	-23.775.722
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-59.892.000	-63.775.722
Variation nette	-1.261.130.966	611.496.594

Variation des comptes de trésorerie et des équivalents de trésorerie

en euros	2014	2015
Situation au 1er janvier	6.290.410.253	4.816.199.514
Variation nette de trésorerie	-1.261.130.966	611.496.594
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-213.079.773	244.903.649
Situation au 31 décembre	4.816.199.514	5.672.599.757

F. Extraits des notes aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (ci-après « La Banque » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Le siège de la Banque est situé 1, place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, la Banque a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Épargne de l'État est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour le courant de l'exercice 2015 était de 1.807 personnes (1.800 pour l'exercice 2014), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 mars 2016.

2. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2015 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

a) Normes nouvelles ou révisées adoptées par le Groupe

Les normes suivantes, dont l'application est obligatoire à partir du 1er janvier 2015, ont été adoptées par le Groupe mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes annuels. Il s'agit en l'occurrence des normes :

- Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2011-2013 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes.

b) Les normes suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1er janvier 2015, n'ont pas encore été adoptées par le Groupe. Il s'agit des normes :

- « Améliorations aux IFRS, cycle 2010-2012 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IAS 19 (amendement) : « Régimes à prestations définies : contribution des membres du personnel »,
- IFRS 11 (amendement) : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune »,
- IAS 16 et IAS 38 (amendement) : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptable »,
- « Améliorations aux IFRS, cycle 2012-2014 » qui sont une série d'amendements aux normes existantes,
- IAS 1 (amendement) : « Initiative Informations à fournir »,
- IAS 27 (amendement) : « La mise en équivalence dans les états financiers individuels ».

c) Normes nouvelles, révisées ou interprétations, pertinentes pour le Groupe qui ne sont pas encore d'application et qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- IFRS 9 : « Instruments Financiers »,
- IFRS 15 : « Produits provenant de contrats avec les clients »,
- IFRS 10, IFRS 12, IAS 28 (amendement) : « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement ».

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement respectivement au coût historique et au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des investissements disponibles à la vente, des actifs financiers détenus à des fins de transaction, des instruments dérivés et des actifs du fonds de pension.

2.2 PRINCIPE DE CONSOLIDATION

2.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entités ad hoc sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion et la politique financière et opérationnelle. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes intra-groupe et les transactions intra-groupe ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse pas être recouvré.

Si un membre du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à des dates de clôture différentes du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre ces dates de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice est identifiée sur une ligne distincte.

2.2.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation :

Désignation	% des droits de vote
Lux-Fund Advisory S.A.	89,16
BCEE Asset Management S.A.	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	99,90
Luxembourg State and Savings Bank	
Trust Company S.A.	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	100,00

2.2.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées Fraction du capital détenu en %

Participations directes

Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	20,00
Luxair S.A.	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75
Europay Luxembourg S.C.	25,40
FS-B S.à.r.l	28,70
FS-T S.à.r.l	28,70
Visalux S.C.	36,26
La Luxembourgeoise S.A.	40,00
La Luxembourgeoise-Vie S.A.	40,00
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00

Participations indirectes

EFA Partners S.A.	29,05
Pecoma International S.A.	33,33

3. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe fournit une information sectorielle basée sur son organisation interne et sur son système d'information financier interne (« management view ») conformément à la norme IFRS 8.

3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉS

Les activités du Groupe sont regroupées en segments significatifs ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque homogènes. Les segments regroupent des ensembles cohérents de produits s'adressant à des clients et contreparties de même nature. Les métiers ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe. Ils se présentent de la manière suivante :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : le métier reprend toutes les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle liées à cette clientèle en dehors des affaires traitées directement

par la salle des marchés. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Particuliers et Professionnels » et « Entreprises et Secteur public ».

- Banque des Marchés et des Fonds d'Investissements : il s'agit des activités de Trésorerie, de « Trading » d'« Asset and Liability Management », de « Customer Desk » et administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Fonds d'Investissement ».
- Autres : sont reprises ici toutes les activités de « Back-office » et de support ainsi que les revenus sur participations non affectables à un métier et les coûts non attribuables à un métier sur une base raisonnable.

Les résultats des différentes activités incluent les transactions entre les différentes entités. Ces transactions sont valorisées à un prix se référant au marché pour les transactions de financement et de remplacement entre métiers. Les prestations de type « back-office » sont valorisées à un prix se référant au marché lorsque de tels prix sont disponibles.

L'écart entre la somme des chiffres des différents segments et les comptes consolidés globaux du Groupe provient des éléments suivants :

- Marge d'intérêts : l'écart entre la marge d'intérêts allouée sur les métiers et la marge totale provient de divergences de méthodes de valorisation des transactions internes entre la Banque des Marchés d'une part et les autres segments d'autre part.

De même, la marge d'intérêts commerciale inclut des revenus d'écarts de valeur valorisés selon une méthode favorisant la dynamique commerciale.

Une autre différence provient d'un mécanisme de valorisation conventionnel de la marge sur prêts à taux sociaux. Cette méthode est intégrée à la « management-view » et a pour objectif de ne pas pénaliser les points de vente distribuant ces produits.

En 2015, l'écart sur la marge se trouve en-dessous du seuil de matérialité défini par le Groupe.

- Commissions : la différence de réconciliation est constituée par la somme des commissions non directement attribuables à un métier. Le Groupe considère que le coût de développement pour l'attribution de ces flux à un métier excéderait le bénéfice d'obtention de cette information.
- Les actifs et les dettes sont valorisés selon les règles IFRS valables pour le reporting global.

Les créances et les dettes brutes à la clientèle du métier « Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public » sont reprises pour leur montant moyen annuel et non pour leur montant de fin d'année. Cette présentation correspond à la « management view ».

L'écart de réconciliation de l'actif et du passif provient de la prise en compte d'encours moyens vis-à-vis des encours fin de période, des actifs sur la clientèle non attribuables à un métier et des actifs non répartis sur les métiers (comptes transitoires, actifs et passifs fiscaux, comptes internes).

3.2 INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'entièreté des opérations réalisées par le Groupe est exécutée à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 INFORMATION SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se décompose entre ces produits principaux :

- Dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- Prêts et Crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- Autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- Autres produits.

Le PNB est valorisé en tenant compte des refacturations d'intérêts et de commissions entre métiers.

3.4 INFORMATION SUR LES CLIENTS IMPORTANTS

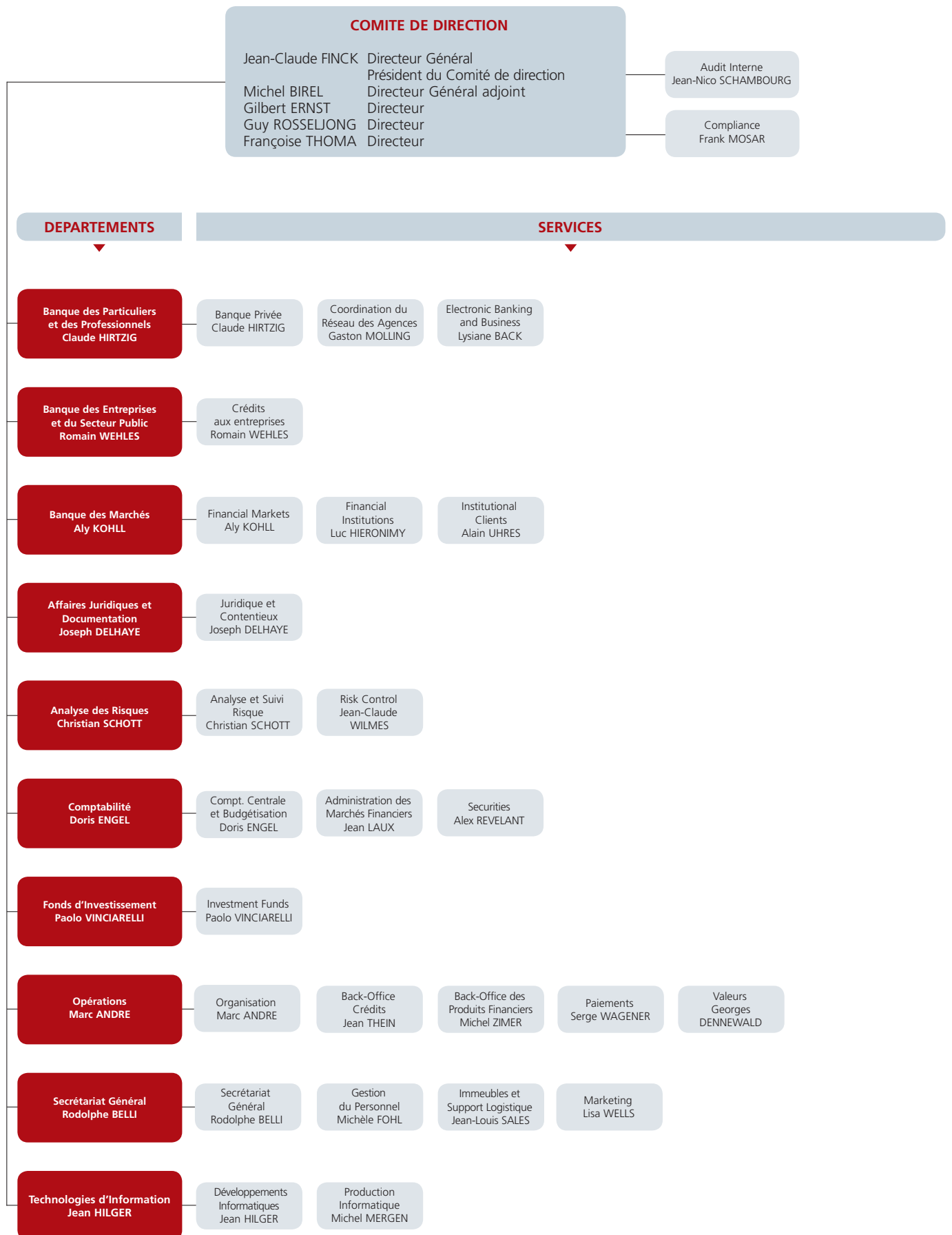
Aucun client ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

31/12/2015 Milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des marchés et des fonds d'investissement	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	261.657	90.014	39.806	-8.458	383.019
Revenus de valeurs mobilières	-	12.005	26.298	-	38.303
Commissions	41.967	26.524	61.987	-	130.478
<i>Commissions externes</i>	74.597	47.654	8.227	-	130.478
<i>Commissions internes</i>	-32.630	-21.130	53.760	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	4.203	76.306	1.043	-	81.552
Produit Net Bancaire	307.826	204.849	129.134	-8.458	633.352
Autres produits et charges d'exploitation	-	-71	5.945	-	5.874
Produit Bancaire	307.826	204.778	135.078	-8.458	639.226
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-171.070	-29.370	-100.048	-	-300.488
Corrections de Valeur et impairment nettes	15.795	4.634	-41.990	-	-21.561
Autres	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	152.551	180.042	-6.959	-8.458	317.177
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-64.019	-	-64.019
Intérêts minoritaires / Résultat de MEE	-	-1.847	21.850	-	20.003
Résultat	152.551	178.195	-49.128	-8.458	273.161
Actifs	16.812.936	24.160.046	1.838.490	-	42.811.472
Passifs	22.130.373	18.421.084	2.268.472	-8.458	42.811.472

31/12/2014 Milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des marchés et des fonds d'investissement	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	254.009	83.648	40.442	1.084	379.182
Revenus de valeurs mobilières	-	12.560	24.508	-	37.068
Commissions	38.961	20.001	61.904	-	120.867
<i>Commissions externes</i>	73.429	39.706	7.732	-	120.867
<i>Commissions internes</i>	-34.468	-19.704	54.173	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.636	56.659	5.426	-	65.722
Produit Net Bancaire	296.607	172.869	132.280	1.084	602.839
Autres produits et charges d'exploitation	-	-35	7.092	-	7.057
Produit Bancaire	296.607	172.834	139.372	1.084	609.896
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-163.584	-27.631	-97.912	-	-289.126
Corrections de Valeur et impairment nettes	-9.706	12.613	521	-	3.428
Autres	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	123.317	157.816	41.981	1.084	324.197
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-56.695	-	-56.695
Intérêts minoritaires / Résultat de MEE	-	-1.325	7.572	-	6.248
Résultat	123.317	156.491	-7.142	1.084	273.749
Actifs	15.720.972	23.892.786	1.597.287	-	41.211.045
Passifs	21.412.920	17.316.116	2.480.925	1.084	41.211.045

PNB	Milliers d'euros 31/12/2014	Milliers d'euros 31/12/2015
Dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	83.621	78.458
Prêts et crédits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	156.251	180.939
Autres produits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	56.735	48.429
Autres produits	305.149	333.983

6 ORGANIGRAMME DE LA BANQUE (situation au 31.12.2015)





Centre Financier Auchan

Auchan
Avenue J.-F. Kennedy
B.E.I.
Centre Européen/Kirchberg
Cents
Cour de Justice
Niederanven
Sandweiler

Centre Financier Bascharage

Bascharage
Differdange
Nieder Korn
Pétange
Rodange

Centre Financier Diekirch

Diekirch
Larochette
Vianden

Centre Financier Dudelange

Bettembourg
Dudelange
Dudelange
Kayl
Réiserbann
Rumelange

Centre Financier Echternach

Beaufort
Echternach
Junglinster

Centre Financier Esch/Alzette

Belval-Plaza
Belvaux
Esch/Alzette
Esch/Lallange
Esch/Nord
Mondercange
Schifflange

Centre Financier Ettelbruck

Colmar-Berg
Ettelbruck
Redange/Attert

Centre Financier Gasperich

Bonnevoie
Cloche d'Or
Gasperich
Hesperange
Howald
Monnet

Centre Financier Grevenmacher

Grevenmacher
Mondorf-les-Bains
Remich
Wasserbillig
Wormeldange

Centre Financier Mamer

Bertrange
Bertrange/Concorde
Cactus Belle Etoile
Capellen/NSPA
Mamer
Steinfort
Strassen

Centre Financier Niederwiltz

Niederwiltz
Pommerlach
Rombach/Martelange

Centre Financier Place de Metz

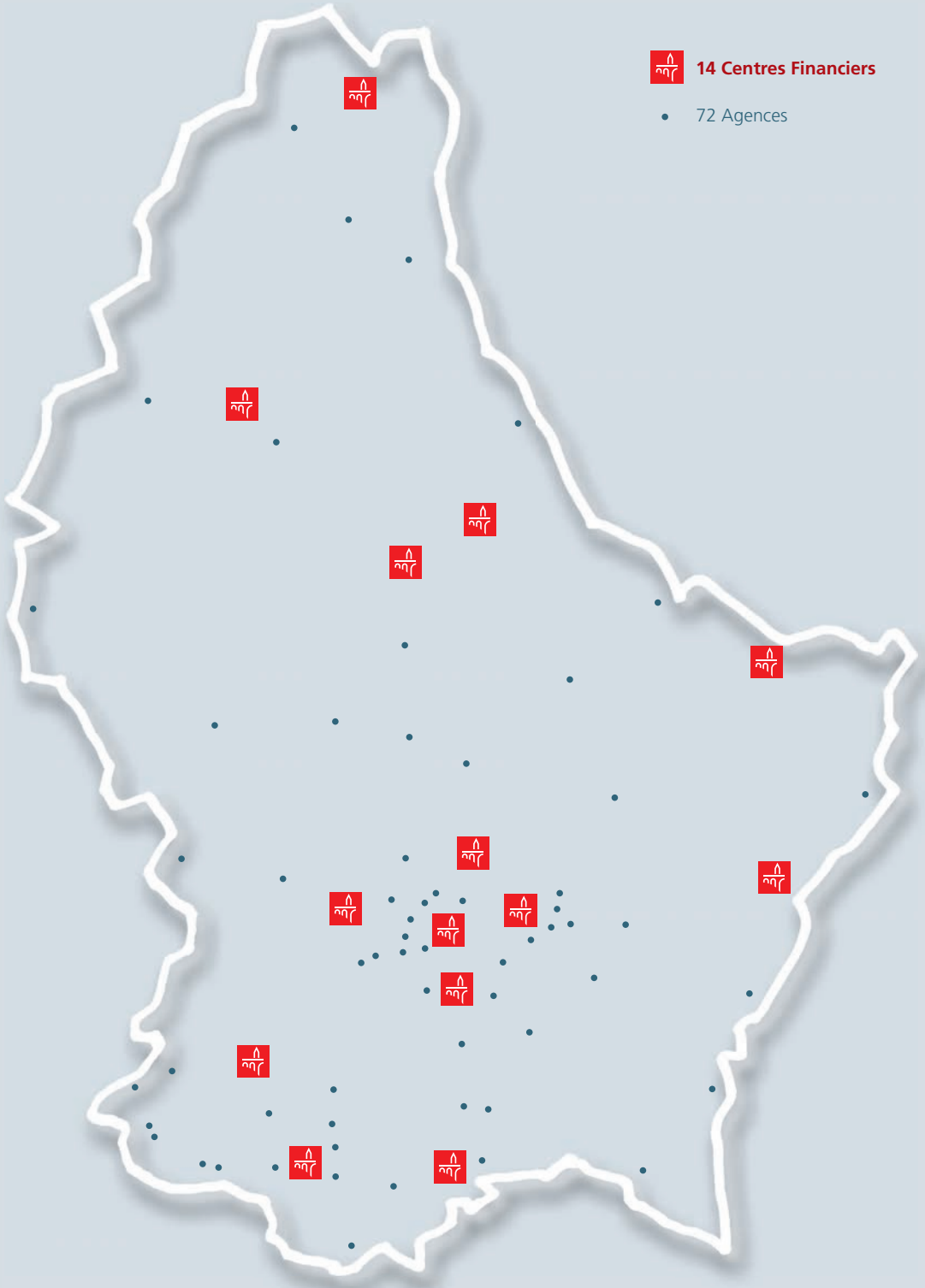
Agence Online
Avenue du X Septembre
Centre
Gare
Knuedler
Limpertsberg
Merl/Belair
Place de Metz

Centre Financier Walferdange

Bridel
Lintgen
Mersch
Walferdange

**Centre Financier Weiswampach/
Wemperhardt**

Clervaux
Hosingen
Troisvierges
Weiswampach/Wemperhardt



Photos : BCEE-Service Marketing
Claudine Bosseler (page 56)

Layout : BCEE-Service Marketing

Impression : Weprint

Editeur : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg
Tél. : (+352) 4015-1, Fax : (+352) 4015-2099
BIC : BCEELULL
R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu, tél. (+352) 4015-1



Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central : 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg
BIC : BCEELULL R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu tél. (+352) 4015-1